N°7

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Procès-verbal de la séance

du 30 novembre 2020

Le lundi 30 novembre 2020 à 17 heures 30, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des Fêtes sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le mardi 24 novembre 2020, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Un ordre du jour complémentaire a été adressé le 27 novembre 2020.

Publication de la convocation et des ordres du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. Alexandre BARRAT	Mme Florence BERTHOUT	Mme Anne BIRABEN
M. Philippe BOUCHET	M. Pierre CASANOVA	M. Édouard CIVEL
Mme Nazan EROL	Mme Corinne GABADOU	Mme Violaine HACKE
Mme Carole HOOGSTOËL	M. Benjamin ISARE	Mme Marine ROSSET

M. Laurent AUDOUIN arrive lors de la mise en discussion du point 3.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY arrive lors de la mise en discussion du point 4.

M. Pierre CASANOVA quitte la séance lors de la mise en discussion du point dix-neuf et revient lors de la mise en discussion du point vingt et un et lors de la discussion du point vingt-huit et revient pour voter le point vingt-neuf.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17 h 30 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

ORDRE DU JOUR DEFINITIF

1 - Désignation du secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020.

3 - Adoption de la procédure d'urgence.

4 - Approbation du budget primitif de l'état spécial du 5e arrondissement pour l'exercice 2021.

5 - Convention relative à la mise à disposition des salles du Conservatoire municipal Gabriel Fauré - 12, rue Pontoise 75005 PARIS.

6 - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Théâtre de la Marionnette à Paris (5e).

7 - Subvention (9.000 euros) à l'association des commerçants Cinq sur Cinq pour les illuminations de fin d'année 2020 (5e).

8 - Subvention (7.700 euros) à l'association les villages de Mouffetard pour les illuminations de fin d'année 2020 (5e).

9 - Subvention (11.300 euros) à l'association Vie Mouffetard pour les illuminations de fin d'année 2020 (5e).

10 - Subvention (6.000 euros) à l'association Heureux comme le 5 pour les illuminations de fin d'année 2020 (5e).

11 - Subvention (4.500 euros) à l'association Quartier Latin Huchette pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (5e).

12 - Marchés découverts alimentaires et biologiques - mise à disposition de bâches aux couleurs de la Ville de Paris - avenants aux conventions de délégation de service public.

13 - Chimie ParisTech (5e) : subvention et convention pour le réaménagement de locaux d'enseignement et de recherche (450.000 euros).

14 - Caisse des écoles (5e) - Subvention 2021 (2.100.000euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2018-2021.

15 - Principe de gratuité des autorisations d'occupation par les associations des cours d'école et de collège et des EAPE en régie dans le cadre de leur ouverture au public les week-ends.

16 - Subvention (14.000 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO-Convention pluriannuelle d'objectifs.

17 - Travaux de réfection d'un mur pignon rue des Bernardins-Convention avec le Syndicat des Copropriétaires du 61 quai de la Tournelle (5e).

18 - Mesures de soutien à certains titulaires de contrats d'occupation, d'exploitation de mobiliers urbains et d'affichage extérieur.

19 - Signature de conventions et d'avenants de prorogation aux conventions avec les asso gérant des EAPE.

20 - Subventions (9.517.339 euros) avenants et conventions avec FOCSS pour ses 27 EAPE à Paris

21 - Tarifs applicables aux usagers des Centres Paris Anim'. Création d'un tarif spécifique pour les étudiants, apprentis, volontaires du service civique et bénéficiaires de la garantie jeune.

22 - Délégations de service public - Centres Paris Anim' et CISP Kellermann et Maurice Ravel – Exonérations partielles de redevances des délégataires du fait de la crise sanitaire.

23 - Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2021.

24 - Tarifs applicables aux usagers des centres Paris Anim' - Adaptation du tarif aux circonstances de crise sanitaire.

25 - Réalisation 4-9 bis rue Cuvier (5e) d'un programme de création d'une résidence étudiante comportant 365 logements PLUS et 200 logements PLS par la RIVP.

26 - Réalisation 72-74 rue St Marcel (5e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 13 PLA-I et 9 PLUS par AXIMO.

27 - Plan de soutien aux bailleurs sociaux – Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 5e arrondissement de Paris.

28 - PLU - Prescription de la révision - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation.

29 - Prise en compte de l'impact COVID sur les contrats de délégation de service public des parcs parisiens de stationnement. 40 avenants.

30 - Adoption de la procédure d'urgence.

31 - Mise à disposition gracieuse et temporaire de barnums de la mairie du 5e arrondissement.

32 - Subventions de fonctionnement (113.554 euros) relatives au fonctionnement de cinq bagageries parisiennes au titre de 2021.

33 - Question orale relative à l'organisation d'une exposition dans la mairie du 5e arrondissement, valorisant l'histoire et le savoir-faire des bouquinistes.

34 - Question orale relative à l'organisation de la banque alimentaire sur le 5e.

35 - Vœu relatif à la gratuité du stationnement à Paris.

36 - Vœu relatif à la gratuité des places de stationnement dans le 5e.

37 - Vœu relatif à la révision du projet immobilier du 36 rue du Fer à Moulin.

38 - Vœu relatif à la création d'un caniparc sur le quai Saint-Bernard.

39 - Vœu relatif à la plantation d'arbres sur les grands axes du 5e arrondissement.

40 - Vœu relatif à la possibilité pour les élèves en « double-cursus » du Collège Rognoni, de poursuivre leurs activités artistiques et sportives.

41 - Vœu relatif au remplacement des adjoints techniques des collèges (ATC) lorsque les postes sont vacants.

42 - Vœu relatif au soutien des centres Paris Anim' Arras et Censier.

43 - Vœu relatif au fonctionnement des Conseils de quartier.

I - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, propose que Mme Carole HOOGSTOËL, Conseillère d'arrondissement, soit désignée secrétaire de séance.

Mme Carole HOOGSTOËL, Conseillère d'arrondissement, est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

II – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2020.

Mme Florence BERTHOUT : Je soumets à votre approbation le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020. Est-ce que tout le monde est d'accord ? Approbation. Je considère qu'il est adopté à l'unanimité. Pour que le compte rendu soit tout à fait clair, nous n'avons pas le vote de Marie-Christine LEMARDELEY ni de Laurent AUDOUIN. Ils vont nous rejoindre. Mais il n'y a pas de mauvaises manières. Ils vont arriver.

Le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vais céder tout de suite la parole à notre collègue Alexandre BARRAT qui va nous rapporter le budget primitif de l'état spécial du 5e arrondissement pour l'exercice 2021.

III - ADOPTION DE LA PROCEDURE D'URGENCE

Il faut que je vous fasse voter sur la procédure d'urgence, conformément à notre règlement et au Code général des collectivités territoriales qui le permet dans ces articles L2122-12 et L2511-10, puisque nous avons deux délibérations, une émanant de la Ville de Paris et une émanant de notre propre Conseil d'arrondissement, ainsi que trois vœux. J'imagine que vous êtes favorables ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

IV APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'ETAT SPECIAL DU 5E ARRONDISSEMENT POUR L'EXERCICE 2021.

M. Alexandre BARRAT : Le budget primitif 2021 est supérieur à celui de 2020 de 2,25 %. Pour ce qui est de la section d'investissement, pour ce qui est du budget primitif 2021, il s'élève à 188. 003 euros, soit une augmentation de 11,9 %, réparti de la façon suivante : la dotation forfaitaire investissement, 154. 947 euros, soit presque 15 % de plus que l'an dernier. Pour mémoire, il s'agit des crédits affectés principalement pour la réalisation de travaux dans la mairie, les écoles et les crèches. Pour les Conseils de quartier, 33. 056 euros, c'est-à-dire une dotation constante. Il s'agit des crédits affectés à la réalisation de divers aménagements sur l'espace public, voirie et espaces verts. L'augmentation des crédits de la section investissement correspond en l'occurrence à l'augmentation des crédits de la dotation forfaitaire, lesquels bénéficient d'un report d'une partie des fonds du maire à hauteur de 20. 000 euros. L'augmentation n'est due qu'à cela.

Pour ce qui est de la section de fonctionnement, comprenant la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale, son montant total s'élève à 5.126.411 euros, soit une augmentation de 1,92 % par rapport à l'exercice 2020.

Pour la dotation d'animation locale, elle comprend les crédits affectés à l'animation locale et culturelle en augmentation de 7,01 %. Il s'agit de crédits alloués aux différentes manifestations organisées par la mairie, concerts, expositions, Estivales seniors, les Lutéciennes. Elle tient compte d'une partie d'intégration des fonds du maire.

Pour les Conseils de quartier, 13 224 euros, montant constant par rapport à 2020. Pour ce qui est des travaux d'urgence, une augmentation de 4,97 % qui est mécanique. Pour mémoire, elle est calculée comme la moyenne des paiements sur les trois derniers exercices. Il n'y a pas de marge de manœuvre. Au bilan, le montant de la dotation d'animation locale s'élève à 412. 001 euros, soit une augmentation de 5,63 % par rapport à 2020.

Pour ce qui est de la dotation de gestion locale, les crédits permettent d'assurer le fonctionnement des 125, vu la mise à jour qu'on a faite, équipements de proximité inscrits à l'inventaire 2021 de l'arrondissement. Pour rappel, la Maison des associations ne figure plus à l'inventaire. Son montant s'élève pour 2021 à 4. 714. 410 euros, soit une augmentation de 1,61 % par rapport à 2020. À quoi est due cette augmentation ? Les crédits de la dotation de gestion locale sont en légère augmentation, 74. 783 euros, principalement en raison de

l'augmentation des crédits alloués aux bibliothèques, plus 25 %, pour tenir compte d'un transfert de charges de la DILT pour la prise en charge des locations et fourniture des distributeurs de gel hydroalcoolique.

Deuxièmement, l'augmentation des crédits alloués aux équipements sportifs, 15,79 % d'augmentation, pour tenir compte du nouveau marché de maintenance SSI et des ajustements de la ligne d'eau des bains-douches principalement. Au total, 18 % d'augmentation.

Troisièmement, l'augmentation des crédits alloués au centre d'animation, plus 2,06 %, du fait de l'actualisation du marché de délégation de service public. Quatrièmement, l'augmentation des crédits alloués aux établissements de la petite enfance, plus 1,37 %, pour tenir compte du passage en filière bio des petits pots et de l'actualisation des baux. Dernier élément générant une augmentation, l'inscription à l'inventaire de nouveaux équipements qui sont les espaces verts.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Avez-vous des questions ?

M. Laurent AUDOUIN : Je ferai toujours la même remarque, sans animosité ni critique envers qui que ce soit. Ce sont des tableaux synthétiques qui ne permettent pas d'avoir une vision politique de ce qui est fait. Peut-être que le message finira par diffuser doucement. Je regrette que l'on n'ait que des tableaux synthétiques, qui sont conformes au droit, mais qui ne permettent pas d'avoir des visions politiques ou qui ne permettent pas aux citoyens de se rendre compte de ce qui est fait de cet argent. Tout cela est abstrait. J'observe que dans les locations mobilières, le matériel roulant est engagé à hauteur de 145 000 euros, ce qui n'est pas une somme négligeable. Est-il possible d'avoir des détails ? J'adorerais avoir des visions synthétiques par poste de dépenses effectives ou par action d'entreprise et les variations d'une année sur l'autre, ce serait intéressant. Monsieur Barrat, vous avez cité quelques variations, je vous en remercie, mais cela reste des tableaux difficiles à lire. Être précis au centime ne donne pas de visibilité politique.

Mme Florence BERTHOUT : Je rappelle que ce sont les tableaux de la Ville de Paris. J'entends votre demande. Je demande à ce que du côté de la Direction générale des Services, il y ait un petit papier synthétique. Sous la précédente mandature, un papier synthétique était régulièrement donné. Je fais régulièrement la demande. À votre demande, un papier synthétique était donné. Je me tourne vers le Directeur général des Services. Je demande à ce qu'il y ait un papier synthétique, pour autant, nous n'avons pas des moyens humains énormes. Nous n'allons pas faire des analyses extrêmement poussées. Vanessa de Léon, Directrice générale adjointe, chargée du budget, est à votre disposition personnelle pour répondre à votre question.

Pour ceux qui écoutent en distanciel, je voudrais rappeler ce que sont les fonds du maire. On peut avoir l'impression que c'est une cagnotte. Ce n'est pas abstrait. Pour tous les maires d'arrondissement, c'est le produit de la location des salles, avec un barème qui est voté en Conseil d'arrondissement, qui est encadré à juste titre par la Ville. C'est le produit des quêtes, des tournages, avec la quote-part suivante : un tiers à la Ville et les deux tiers vont aux mairies d'arrondissement.

Je propose que nous passions au vote. Avis favorable ? Unanimité. Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je cède la parole à Pierre Casanova qui va nous rapporter à la fois une convention et une subvention.

V - CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DES SALLES DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL GABRIEL FAURE - 12, RUE PONTOISE 75005 PARIS.

M. Pierre CASANOVA : Merci. Le premier projet de délibération porte sur une convention relative à la mise à disposition de salles du conservatoire municipal Gabriel Fauré qui se trouve rue de Pontoise, comme nous le savons pour la plupart, et au terme de laquelle, sur proposition du directeur du conservatoire, les salles

de cours collectifs seraient mises à disposition de l'association musicale Gabriel Fauré, projet de convention à titre gratuit, en donnant toujours la priorité aux professeurs et élèves du conservatoire lorsque les salles sont occupées.

Ce projet de convention n'appelle pas de commentaire particulier. Il est fort ressemblant aux conventions déjà soumises à votre honorable Conseil, toutes les raisons pour lesquelles je vous remercierai et vous recommanderai de voter en faveur de ce projet de convention.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable, j'imagine, de tous ? Inutile de dire que ce conservatoire est formidable et que nous n'avons pas le plaisir de mettre à disposition, comme c'était le cas les années précédentes, la salle des fêtes pour le concert d'harmonie, concert à cordes, Covid oblige. Avis favorable.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VI - SUBVENTION (10.000 EUROS) ET CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION THEATRE DE LA MARIONNETTE A PARIS (5E)

M. Pierre CASANOVA : Maintenant, nous enchaînons sur un projet de subvention de 10 000 euros à destination de l'association Théâtre de la Marionnette. Ce projet de subvention vise à soutenir la dotation en équipement de soutien sonore pour les spectateurs malentendants, sourds, malvoyants et aveugles, afin d'améliorer les conditions de leur accueil, avec un système tout à fait adéquat et moderne. Nous connaissons bien, pour l'accueillir dans notre arrondissement depuis de longues années, le Théâtre de la Marionnette. Nous avons depuis très longtemps dans cet arrondissement, et dans cette mairie plus particulièrement, une politique dynamique d'accueil des personnes malentendantes ou malvoyantes, dont nous accueillons plusieurs institutions dans notre arrondissement, qui sont vouées à leur insertion, et à leur bonheur d'être dans l'arrondissement. Je vous propose de voter en faveur de ce projet de subvention.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Il y a l'Institut national des jeunes sourds, qui travaille avec des écoles, dont le 250, rue Saint-Jacques, en inclusion pour les élèves. Avis favorable de chacun.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous en remercie infiniment.

Je propose à Benjamin ISARE, dont nous saluons le retour, car c'est le premier Conseil d'arrondissement de Monsieur l'Adjoint que je félicite pour l'arrivée de son petit Victor, en mon nom personnel et au nom de tout le Conseil d'arrondissement, de rapporter, car les délibérations sont de même nature, la DAE 183,186, 226, 242, 250, et on aura un traitement à part sur la DAE 265, parce que ce sont les marchés découverts alimentaires.

VII - SUBVENTION (9.000 EUROS) A L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS CINQ SUR CINQ POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE 2020 (5E).

VIII - SUBVENTION (7.700 EUROS) A L'ASSOCIATION LES VILLAGES DE MOUFFETARD POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE 2020 (5E).

IX - SUBVENTION (11.300 EUROS) A L'ASSOCIATION VIE MOUFFETARD POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE 2020 (5E).

X- SUBVENTION (6.000 EUROS) A L'ASSOCIATION HEUREUX COMME LE 5 POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE 2020 (5E).

XI - SUBVENTION (4.500 EUROS) A L'ASSOCIATION QUARTIER LATIN HUCHETTE POUR LES ILLUMINATIONS DE FETES DE FIN D'ANNEE 2020 (5E).

M. Benjamin ISARE : Merci, Madame la Maire, chers collègues, les délibérations qui viennent d'être mentionnées visent à attribuer des subventions aux associations de commerçants. Chaque année, les commerçants illuminent les rues de Paris et en particulier les rues du 5e arrondissement, à la période de Noël, pour apporter beaucoup de joie et de bonheur aux habitants, aux grands et aux petits, tout en respectant les préoccupations de développement durable, d'économie d'énergie, en utilisant des illuminations de Noël à faible consommation électrique. Ces illuminations visent à attribuer une subvention allant de 32 à 45 % des sommes engagées par les associations de commerçants. Je me félicite que la Ville ait entendu le vœu qui a été porté dans cette assemblée, visant à augmenter les subventions, même si cela reste encore insuffisant en cette période difficile pour les commerçants. La subvention est d'un montant de 9 000 euros pour l'association Cinq sur cinq, qui illumine notamment le boulevard Saint-Germain et la place Maubert, 7 500 euros pour les villages Mouffetard, qui correspond à l'association du Bas Mouffetard, la Vie Mouffetard, l'association du Haut Mouffetard, 6 000 euros pour Heureux comme le Cinquième pour la rue Bertholet, rue Claude Bernard et boulevard de Port-Royal et 4 500 euros pour l'association Quartier Latin Huchette pour le quartier de la Huchette. Je vous demande de voter favorablement ces subventions.

Mme Florence BERTHOUT : Je voudrais ajouter un élément, remercier la Ville de Paris qui a entendu l'appel des élus. Nous avions déposé avec M. Bouchet un vœu, ici, demandant à ce que la Ville augmente de manière sensible son aide. Elle a entendu, puisque le cabinet de Mme Polski a appelé mon cabinet pour indiquer qu'ils allaient faire un effort, et je les remercie, substantiel, sur la partie illuminations. Benjamin ISARE a parlé de subvention autour de 30 %, mais sur le volet illuminations à titre exceptionnel, la Ville de Paris apportait une aide qui va de 60 % à 100 % pour une association qui avait fait une demande modeste, de 4 500 euros, et l'intégralité des 4 500 euros fléchés illuminations a été portée par la Ville. Quand cela se passe bien, on nous a entendus. Les associations ont fait un travail absolument extraordinaire. Merci à tous.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Merci, Madame la Maire, d'avoir reconnu qu'Olivia POLSKI a entendu votre appel. Je voudrais remercier mon collègue adjoint, Paul SIMONDON, sans qui les choses n'auraient pas vu le jour. Cela représente 200 000 euros pour tout Paris. Ce n'est pas négligeable. Tout le monde comprend pourquoi.

Mme Marine ROSSET : Je souligne que deux nouvelles associations bénéficient cette année de cette nouvelle subvention, ce qui n'était pas le cas les années précédentes, à savoir Heureux comme le 5, et l'association Quartier latin Huchette.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, car elles n'avaient pas été créées.

Mme Marine ROSSET : C'est pour souligner le dynamisme et cette bonne nouvelle.

M. Benjamin ISARE : Je vous remercie de porter à la connaissance de tout le monde les efforts que nous faisons pour accompagner les commerçants, notamment sur la constitution des associations de commerçants. C'est un travail de longue haleine que nous menons depuis la précédente mandature pour accompagner la structuration des commerçants sous forme d'association de commerçants.

Mme Florence BERTHOUT : Une autre association est en cours de constitution. On l'aide vraiment. C'est compliqué. Il faut déposer des dossiers, etc. J'imagine que tout le monde vote à l'unanimité. Je vous en remercie. La DAE 265.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

XII - MARCHES DECOUVERTES ALIMENTAIRES ET BIOLOGIQUES - MISE À DISPOSITION DE BACHES AUX COULEURS DE LA VILLE DE PARIS - AVENANTS AUX CONVENTIONS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.

Elle vise à attribuer un montant de 29 135 euros au groupe Dadoun, suite au changement des bâches qui ont été remplacées sur les marchés découverts du 5e arrondissement. Ce montant vise pour le lot qui correspond au groupe Dadoun. Lors de la dernière DPSP sur les marchés couverts, Paris était divisé en trois lots. Suite à la nouvelle DPSP, Paris a été divisée en deux lots, le lot A et le lot B, ce dernier étant géré par le groupe Dadoun et qui concerne les trois marchés découverts du 5e. Cette subvention vise à attribuer les 29 135 euros pour le lot dans sa globalité. Cette subvention vise à accompagner le délégataire pour le surcoût qui a été généré par le flocage avec le logo « Ville de Paris » que vous avez pu tous voir. Vous avez des bâches blanches avec des bandes rouges et sur une des bandes, vous avez un liseré « Ville de Paris ». Ce surcoût est évalué à 20 000 euros. Je vous demande de voter favorablement cet avenant.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Avis favorable, j'imagine ?

M. Laurent AUDOUIN : Je vais m'abstenir, Madame la Maire. C'est une autopromotion gratuite. Je ne vois pas l'intérêt de claquer 70. 000 euros pour cela. Vous pourriez faire toutes sortes de choses avec cet argent. Je ne comprends pas.

Mme Florence BERTHOUT : Je vais m'abstenir aussi, M. AUDOUIN. C'est le flocage « Ville de Paris », opération publicitaire. La DAE 317.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

Je vais céder la parole à Édouard Civel.

XIII - CHIMIE PARISTECH (5E) : SUBVENTION ET CONVENTION POUR LE REAMENAGEMENT DE LOCAUX D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE (450.000 EUROS).

M. Édouard CIVEL : La DAE 317 porte sur une subvention et un conventionnement avec Chimie ParisTech, une grande école de chimie de notre arrondissement, pour le réaménagement des locaux d'enseignement et de recherche. Il s'agit de déplacer des salles de recherche destinées à de la caractérisation par résonance magnétique nucléaire, qui sont actuellement dans des préfabriqués adossés à l'école, en très mauvais état, dans d'autres locaux qui sont au sein de l'école, et pour permettre ce déménagement, il s'agit d'une subvention de 450. 000 euros, sachant que c'est une partie des frais qui sont engagés, le reste des frais est engagé par Chimie ParisTech. Ce sont des salles qui sont utilisées par l'Institut Curie également. Je vous propose de voter cette délibération en bon chimiste que je suis.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : J'ajoute que Chimie ParisTech est une école dont les murs appartiennent à la Ville de Paris. Cela fait partie de ces conventions, un peu comme La Sorbonne, où la Ville de Paris a l'obligation du propriétaire. Je dirais que c'est un effort supplémentaire, car c'est un moyen d'aider l'école à se développer.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIV - CAISSE DES ECOLES (5EME) - SUBVENTION 2021 (2.100.000euros) POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE ET AVENANT A LA COF 2018-2021.

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit de rapporter la DASCO 95, la subvention annuelle pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et l'avenant qui va avec, puisque nous assurons, en tant que caisse des écoles présidée par les maires d'arrondissement, un service délégué pour les établissements de premier degré et certains collèges publics. Dans le 5e arrondissement, ce sont 14 cuisines, 19 réfectoires, avec certains collèges et lycées qui sont concernés de manière exceptionnelle et je vais vous donner deux exemples. Les lycéens de Monod déjeunent dans la cantine commune à Cujas et à Cousin, Luc de Nehou, nous assurons la restauration. Et Rognoni, que nous appelons l'école des enfants du spectacle, a les mêmes cuisines que Poissy. Il y a des écoles maternelles et élémentaires qui ont le même réfectoire comme Buffon, Arbalète et le 250 Saint-Jacques, pour que tout le monde soit bien informé.

La Caisse des écoles, c'est à peu près 3. 200 repas par jour, à peu près 390. 000 repas par an, et dedans, j'ai inclus le périscolaire, à peu près 21. 000 repas pour les enfants et à peu près 3. 000 ou 4. 000 repas pour les adultes sur ce périscolaire. Je ne vais pas vous abreuver de chiffres, mais c'est important d'avoir cela en tête.

Je veux vous livrer deux autres données, celles qui sont relatives au prix de revient. On dit souvent que le bio, les filières courtes, cela coûte très cher. Je voudrais redire à quel point nous maîtrisons les coûts. Le prix de revient complet de nos repas, c'est 7,33 euros. Vous avez le coût matière, les légumes, la viande, le poisson, pour les repas et les goûters, vous avez les salaires du personnel, les coûts d'électricité, de chauffage, d'eau, et vous avez, sujet très important, le matériel qui est acheté. Cela peut être une machine à laver, un frigo, des fours, etc. Le coût matière est inférieur à 2 euros, ce qui est un des coûts le plus maîtrisé, sinon le plus maîtrisé, de tout Paris. En privilégiant toujours les filières courtes et/ou le bio. Nous avons servi des repas pendant cette période difficile, chauds, sauf à quelques moments, des repas froids avec de la vaisselle jetable, mais recyclable intégralement. Nous l'avons fait pour une raison, c'est quand il manquait du personnel. Je souhaitais, en accord avec le directeur de la caisse des écoles, que nous le fassions pour éviter autant que faire se peut de faire venir du personnel dont on n'aurait pas su, même formidable, si on ne prenait pas des risques sanitaires. Plutôt que de faire venir des personnes au cas par cas quand il y avait des arrêts maladie, on a préféré passer dans une forme, certes dégradée, mais qui était beaucoup plus simple, pour les enfants. 70 % de bio, 75 % d'alimentation durable. Je voudrais rappeler qu'il y a toujours dans nos repas cinq composantes. C'est une des grandes caractéristiques de notre Caisse des écoles.

Depuis des années, la subvention n'avait pas bougé. Elle représente une hausse, on a obtenu une hausse de 1,3 %, ce qui est certes très modeste, mais qui est un effort. Je remercie Monsieur Bloch, puisqu'on lui a demandé cet effort et il a bien voulu nous faire une petite rallonge qui ne sera pas de trop pour améliorer l'ordinaire. Avis favorable sur cette délibération ? Nous votons à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous en remercie.

Je passe la parole à Mme Corinne Gabadou, qui va nous rapporter la DASCO 137.

XV - PRINCIPE DE GRATUITE DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION PAR LES ASSOCIATIONS DES COURS D'ECOLE ET DE COLLEGE ET DES EAPE EN REGIE DANS LE CADRE DE LEUR OUVERTURE AU PUBLIC LES WEEK-ENDS.

Mme Corinne GABADOU : Je ne vais pas la défendre.

Mme Florence BERTHOUT : Mais vous allez la rapporter, chère Corinne.

Mme Corinne GABADOU : Oui, même si je ne suis pas une rapporteuse. La DASCO 137 est un principe de gratuité des autorisations d'occupation par les associations des cours d'école et de collège et des établissements d'accueil de la petite enfance en régie dans le cadre de leur ouverture au public le week-end.

Dans le cadre du développement de la ville du Quart d'heure, la Ville de Paris souhaite faire des écoles les capitales de leur quartier et à cette fin, il est proposé d'ouvrir au public le week-end des cours d'établissement scolaire et d'établissement d'accueil de la petite enfance. L'ouverture au public des cours d'école au collège, en dehors du temps scolaire et des EAPE, en dehors de l'accueil des publics habituels, participe à la mise à disposition de nouveaux lieux de convivialité et d'inclusion sociale à l'échelle du quartier.

Je considère et je pense que plusieurs personnes pensent la même chose, que ce n'est pas le moment, compte tenu du fait qu'on est dans une période Vigipirate renforcée, qu'il s'agirait de vacataires qui viendraient s'occuper de la surveillance des écoles, donc de personnes qui ne connaissent pas les écoles et que nous sommes en période Covid. Je pense que c'est irresponsable de proposer cela maintenant. Je vote contre.

M. Laurent AUDOUIN : C'est pourtant une initiative sympathique. Il y a une demande importante d'avoir accès à des salles, à des espaces, surtout dans le 5e, qui est un arrondissement hypercentralisé.

Mme Corinne GABADOU : Ce ne sont pas des salles, mais des cours.

M. Laurent AUDOUIN : Oui, mais cela va s'étendre à des salles. Il y a une demande importante d'accès à des espaces divers, y compris à des salles. On se contente de proposer l'accès à des cours. La question du Covid n'est pas pertinente dans une cour pour quelques personnes, dans un espace aéré. On peut encore voir des gens, heureusement. Je ne comprends pas votre opposition à ce principe d'ouverture.

Mme Corinne GABADOU : Et le terrorisme, vous l'avez oublié à l'heure actuelle ? On évite que les gens rentrent dans les écoles.

M. Laurent AUDOUIN : Je ne vous ai pas interrompue. La prudence et la surveillance sont une chose, le fait de bloquer toute forme d'activité en est une autre. L'acte terroriste peut avoir lieu n'importe où dans l'espace public. Je ne vois pas en quoi l'ouverture de ce genre de lieux dans ces conditions, sous la responsabilité, comme le souligne ma collègue, d'associations, serait plus problématique que des tas de choses qui se passent par ailleurs autour de nous. On peut considérer les écoles comme un lieu clos, fermé sur lui-même, on peut le considérer comme étant un lieu qui a vocation à recevoir du public, à avoir de la vie. On peut chercher à multiplier les échanges ou on peut considérer que ce sont des espaces confinés. Je préfère une école ouverte sur la vie plutôt qu'utilisée un tiers du temps.

Mme Florence BERTHOUT : Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je vais voter contre. La première raison, c'est qu'ici, nous disposons de salles à la mairie. Les associations qui en font la demande hors Covid, il y a eu toute la précédente mandature, peut-être deux, sinon trois associations par jour en permanence pour organiser leurs réunions, faire des fêtes, sans aucun filtrage.

La deuxième chose, c'est que cette délibération n'est assortie d'aucune assurance sur la capacité à filtrer. Une association, aussi formidable soit-elle, je n'ai pas d'assurance qu'elle pourra filtrer totalement les personnes qui rentreront. Quand je vois l'inquiétude des parents dans la période post-attentat, où il a fallu mettre des visiophones partout, où on nous demandait impérativement à avoir des agents de la DPSP, où on a dû refaire tous les systèmes, je dis bien tous les systèmes de sas de nos écoles et de nos crèches, et on ne parle pas des crèches aujourd'hui. Cela dépend des arrondissements. Ce n'est pas lié, fort heureusement, à une famille politique ou à une autre. Je considère en mon âme et conscience que c'est totalement irresponsable. Je ne voterai pas cela. Si ça se fait, ça se fera. Mais il ne faudra pas pleurer s'il y a le moindre problème.

On ne peut pas dire que les écoles sont des lieux fermés. Elles organisent des manifestations, elles font beaucoup de choses, des fêtes d'école, je note que quand elles font des fêtes d'école, il y a des dispositifs de sécurité. Certains directeurs et directrices ont annulé certaines fêtes, car ils considéraient que les dispositifs n'étaient pas au rendez-vous. Je ne comprends pas. Si on fléchait une école ou deux, et qu'on y mettait tous les samedis les dispositifs adaptés, je comprendrais. Mais dire qu'on va ouvrir toutes les écoles, je le dis sans esprit partisan, je trouve que c'est irresponsable. On peut en flécher une ou deux qui sont d'accord, les ouvrir de telle heure à telle heure, avec des agents de la DPSP, avec tel protocole, que l'on vérifie, cela pourrait être très intéressant. Mais partir du principe que toutes les écoles pourront être ouvertes, cela me paraît très dangereux.

Je connais bien les écoles, car j'y vais toutes les semaines, quand vous rentrez dans une école, je peux vous assurer qu'il est quasi impossible, sauf à fermer toutes les pièces, d'interdire ou d'éviter totalement l'accès à d'autres pièces en dehors de la cour de récréation. Je me pose de vraies questions sur la capacité d'abord à respecter les normes sanitaires, c'est-à-dire être capable de tout nettoyer entre la veille où on aura prêté la cour ou autre chose, et le lendemain ou le surlendemain. Si cela n'a pas été nettoyé, qui sera responsable ? Le chef d'établissement ou l'association ? Si l'association n'a pas fait le travail, les parents vont se retourner vers le directeur d'école. Une cour n'est pas close. Il y a des ouvertures sur les toilettes, il peut y avoir des ouvertures sur des locaux poubelles, sur certaines pièces de cantine, etc. Je trouve cela très dangereux. Si vous n'êtes pas d'accord, je le respecte.

M. Laurent AUDOUIN : Je suis d'accord, mais une partie des choses que vous énoncez ne correspond pas au texte qui nous est proposé. On nous dit d'expérimenter cette ouverture sur une cour par arrondissement, entre le 23 janvier et le 24 avril. On nous dit que ces sites sont en concertation avec les mairies d'arrondissement, la DASCO et la DFPE en tenant compte des configurations. On nous donne des amplitudes horaires, on nous dit que les animations pourraient être proposées avec une signature de conventions d'occupation. L'équipe de l'école est impliquée. Les associations de programmations sont faites en lien avec les mairies d'arrondissement. Nous ne sommes pas dans l'ouverture aux quatre vents.

Mme Florence BERTHOUT : Je ne vous parle pas d'ouverture aux quatre vents. Je vous écoute. Essayez d'être un peu poli. Je sais comment cela se passe. Une convention avec des directeurs qui sont suroccupés, il ne faut pas nous expliquer que tout cela va se faire de gré à gré. On est bien placé à la mairie pour savoir que les conventions, on a mis des heures à les faire et aujourd'hui, je viens de retoquer une convention où il n'y avait pas les protocoles sanitaires. Cela ne se fait pas en claquant des doigts. Je ne suis pas en train de vous dire qu'on va tout ouvrir, je suis en train de vous dire, en mon âme et conscience, que j'y suis opposée et que je trouve cela dangereux. Mais c'est la liberté et c'est la démocratie. Je note l'esprit d'ouverture de Monsieur Bloch et j'espère que cela sera suivi. Une opération Cheval de Troie, où on nous dit que c'est à titre expérimental, deux mois après, ce n'est plus à titre expérimental, et quatre mois après, ce n'est plus une école, mais 10 écoles. J'ai vu cela des tas de fois. Il y a un dicton qui dit : « Chat échaudé craint l'eau froide », mais je comprends. Chacun son point de vue. Le vôtre est respecté. On passe au vote. Avis favorable.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je vous dirai après à quoi je pensais.

Mme Florence BERTHOUT : On passera sur un autre sujet. Je vous rattrape sur le vote. Il n'y a pas d'abstention.

La délibération est rejetée à la majorité des suffrages exprimés.

Nous passons à la DEVE 67.

XVI - SUBVENTION (14.000 EUROS) A LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX ILE-DE-FRANCE POUR LA LABELLISATION D'ESPACES VERTS PARISIENS EN REFUGES LPO-CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS.

M. Édouard CIVEL : Merci, Mme la Maire. Il s'agit d'une subvention à la Ligue de Protection des Oiseaux section Île-de-France pour labelliser des espaces verts parisiens. Il y a deux sites dans le 5e qui sont pressentis. Il y en a déjà un qui a fait la première année d'instruction, le jardinet Aux ronces fines, qui est un réservoir de diversité, puisque c'est quelque chose dans lequel on ne peut pas rentrer, mais qui permet à la biodiversité de se développer. Il y a un autre espace vert en cours d'instruction dans le cinquième arrondissement, qui a été rajouté à cette liste, qui serait le square Saint-Médard. L'objectif, via cette subvention, est de permettre un plan pluriannuel pour développer à la fois de l'information, un répertoire d'espèces, sachant que, pour l'instant, sur les 14 sites prélevés sélectionnés par la Ville de Paris dont fait partie le jardinet Aux ronces fines, près de 64 espèces d'oiseaux différentes ont été répertoriées à Paris.

Mme Florence BERTHOUT : Je pense qu'on ne peut qu'être pour. Je rêve que l'on puisse mettre les arènes, mais c'est compliqué pour un certain nombre d'autres raisons. Avis favorable ?

M. Laurent AUDOUIN : Favorable avec une petite incompréhension sur le fait que l'on nous propose la convention 2019 dans les documents de vote.

M. Édouard CIVEL : La première année a déjà été engagée en 2019, mais il y a déjà eu une première étape.

Mme Florence BERTHOUT : Saint-Médard, c'était à ma demande, puisque j'avais appelé la LPO pour que l'on puisse avancer. La DEVE 72.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XVII - TRAVAUX DE REFECTION D'UN MUR PIGNON RUE DES BERNARDINS-CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU 61 QUAI DE LA TOURNELLE (5E).

M. Édouard CIVEL : Il s'agit d'une rénovation d'un ravalement d'un mur pignon, propriété partagée entre la Ville et un syndicat de copropriétaires, situé rue des Bernardins et la copropriété est celle du 61, Quai de la Tournelles. Le mur est en propriété partagée entre la Ville et le syndicat de copropriété. Il s'agit de faire un ravalement de ce mur qui est en mauvaise, qui s'élève à 73 000 euros. Ce ravalement est financé d'abord par la Ville, qui refacture la moitié. C'est le prorata de la propriété entre la Ville et le syndicat de copropriété. La moitié est refacturée au syndicat par la suite. Je vous propose de voter pour.

Mme Florence BERTHOUT : Si on arrivait à être d'accord sur l'arbre qui, depuis des années, obstrue l'entrée du centre d'animation Censier, et à faire ce même type de partenariat, ce serait bien. Mais nous n'y arrivons pas. On met au vote. Avis favorable. Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous sommes à la DFA 65.

XVIII - MESURES DE SOUTIEN A CERTAINS TITULAIRES DE CONTRATS D'OCCUPATION, D'EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS ET D'AFFICHAGE EXTERIEUR.

M. Édouard CIVEL : Il s'agit d'une délibération qui porte sur des concessionnaires de la Ville sur des mobiliers urbains à usage publicitaire. Vous aviez différents délégataires, JC Decaux, Clear Channel, Street Channel, c'est pour permettre, suite à des revenus considérés moins importants dus au coronavirus, une partie du plan de relance qui a été budgétée en mai dernier par la Ville, de 200 millions d'euros. Vous avez une partie qui est dévolue à baisser les cotisations de ces concessionnaires. Je vous propose, chers collègues, de vous abstenir sur cette délibération, étant donné qu'il s'agit de savoir que ce sont les Parisiens qui vont payer ces pertes d'exploitation de délégataires. Nous sommes sur de grands groupes. Les panneaux d'affichage, je ne vous cache pas mon scepticisme vis-à-vis de ce genre d'infrastructures dans la ville.

Mme Florence BERTHOUT : C'est 40 millions sur 200 millions. Mme LEMARDELEY et M. AUDOUIN.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je voulais essayer de vous faire changer d'avis et voter pour cette délibération, dans la mesure où j'ai appris que cela avait été une négociation très difficile avec les groupes en question, qu'il y avait un risque contentieux très fort si on ne faisait rien et que cela représente une exonération de trois mois, mais que cela aurait pu être pire.

M. Édouard CIVEL : Sur le risque de contentieux, c'est un problème de la Ville dans son design de marchés publics, un problème qui dure depuis des années.

M. Laurent AUDOUIN : Je vais essayer aussi de vous faire changer d'avis, mais pour voter contre. Je n'ai pas le détail de l'éventuel risque contentieux qui est cité, mais je rejoins M. Civel pour dire que si la Ville ne peut pas se prémunir de ce genre de choses, c'est qu'il y a un problème au niveau de la Direction des affaires juridiques. Sur le fond, c'est très problématique de mettre sur la table 40 millions d'euros pour soutenir des groupes qui ont les reins assez solides et qui ne font pas exactement une activité qui est d'une extrême importance pour le bien public. Si encore, on avait eu deux délibérations distinctes concernant, d'une part, l'affiche culturelle, et d'autre part, les sucettes et l'affichage commercial, on aurait pu faire du cas par cas. Là, on nous propose de faire un gros chèque sans contrepartie. Puisqu'on nous parle de négociation, peut-être qu'on aurait pu avoir une négociation sur un certain filtrage publicitaire, une certaine sobriété dans les choix des produits affichés, bannir les publicités pour les SUV et les autres horreurs anti-écolo dans Paris. Là, on est sur une vision classique, les exploitants perdent de l'argent et on va les aider. 40 millions d'euros, on peut les cibler différemment, beaucoup mieux, vers le secteur culturel en grande difficulté. Paris fait des efforts nécessaires, on peut faire beaucoup de choses avec. Je voterai contre, en espérant peut-être une meilleure négociation, peut-être des évolutions ou un ciblage plus intéressant.

M. Philippe BOUCHET : On nous indique que ces groupes ont perdu 30 % de leur chiffre d'affaires. C'est très peu. Compte tenu des mesures gouvernementales, cela veut dire qu'ils n'ont pas de grosses difficultés, comparé à d'autres secteurs. On avait cité le secteur de la culture, on pourrait penser aux commerçants, à la restauration et à un certain nombre de PME.

Mme Florence BERTHOUT : Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je suis d'accord avec ce qu'ont dit les deux intervenants. J'ai une petite intuition, je peux me tromper, mais je pense que les conventions d'origine n'ont pas été très bien passées. Ce n'est peut-être pas la première fois. On se souvient de la convention Decaux, dont tout le monde avait dit que si cela allait au Conseil d'État, cela serait annulé. C'est ce qui s'est passé. On y rajoutait les panneaux publicitaires, alors qu'il ne fallait pas. Je n'ai pas regardé par le menu de ces conventions. Mais elles ne sont pas très bien ficelées. La Ville de Paris veut faire cela pour éviter des contentieux. Comme l'a très bien rappelé Philippe Bouchet, 30 % du chiffre d'affaires ne me paraît pas devoir justifier 40 millions d'euros sur 200 millions d'euros. Je me rallierais à un vote si on était capables de faire ce que vient de dire M. Audouin qui permettrait d'apporter un soutien, mais certainement pas à cette hauteur. Je ne voterai pas la DFA 65.

Nous passons au vote. Qui vote pour ? Mme LEMARDELEY. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vais demander à Corinne Gabadou de rapporter la DFPE 20 et la DFPE 152. Je vais lui demander de commencer par la DFPE 152. Il est paradoxal de d'abord se prononcer sur une subvention et des avenants à des conventions, avant de se prononcer sur lesdites conventions. Je propose de statuer sur les conventions et les avenants. On statuera ensuite sur la DFPE 20. C'est une question de logique intellectuelle.

XIX - SIGNATURE DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS DE PROROGATION AUX CONVENTIONS AVEC LES ASSO GERANT DES EAPE.

Mme Corinne GABADOU : C'est la signature de conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissement de la petite enfance et d'avenants prorogeant les conventions. Cette convention permet à Madame la Maire de Paris d'autoriser à signer, avec la fondation Oeuvre de la Lacroix Saint-Simon, qui a son siège social rue du Plateau dans le 19e, un avenant de prorogation à la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération, relative au fonctionnement de sa structure multi-accueil située 31, rue Claude Bernard, Tambour et Trompette. Elle permet également à Madame la Maire de Paris de signer avec l'association la Fondation Maison des Champs de Saint-François d'Assise dont le siège social est situé 55, rue de Belleville,

un avenant de prorogation à la convention d'objectifs relative au fonctionnement de sa crèche collective, située 15, rue des Bernardins. Il s'agit de la crèche Sainte-Lucie.

Mme Florence BERTHOUT : J'imagine qu'on est tous d'accord. Avis favorable ? J'imagine. Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XX - SUBVENTIONS (9.517.339 EUROS) AVENANTS ET CONVENTIONS AVEC FOCSS POUR SES 27 EAPE À PARIS

Mme Corinne GABADOU : Pour la DFPE 20, il s'agit d'une subvention en ce qui concerne le 5e arrondissement, de 208 170 euros, allouée à la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon, pour la crèche située au 31, rue Claude Bernard, la crèche Tambour et Trompette. Ces conventions qui viennent à échéance le 31 décembre 2019 ont été prorogées jusqu'au 31 décembre 2020 par un avenant en date du 11 juin 2019. Elles insistent sur l'accueil des enfants parisiens tous les jours de la semaine sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places en crèche organisée par la mairie d'arrondissement et sur l'engagement de l'association d'optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation. Dans le 5e, il s'agit de la crèche Tambour et Trompette, située 31, rue Claude Bernard, et qui accueille 31 places. Je vous demande de voter favorablement.

Mme Florence BERTHOUT : Et Sainte-Lucie, c'est 58 places. C'est 66, mais aujourd'hui, 58. Il y a moyen d'optimiser. Avis favorable, j'imagine ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je cède la parole à Violaine Hacke qui va nous rapporter la DJS 141.

XXI - TARIFS APPLICABLES AUX USAGERS DES CENTRES PARIS ANIM'. CREATION D'UN TARIF SPECIFIQUE POUR LES ETUDIANTS, APPRENTIS, VOLONTAIRES DU SERVICE CIVIQUE ET BENEFICIAIRES DE LA GARANTIE JEUNE.

Mme Violaine HACKE : Il s'agit des tarifs applicables aux usagers des centres Paris Anim' avec la création d'un tarif spécifique pour les étudiants, les apprentis, les volontaires du service civique et les bénéficiaires de la garantie jeune. Comme on le sait tous, la jeunesse parisienne a été durement touchée par la crise sanitaire, notamment sur les emplois saisonniers, et aussi sur l'apprentissage et les stages. Il est évident que la vie étudiante ne pourrait pas se résumer aux dépenses pour vivre et étudier. C'est pourquoi il importe de faciliter l'accès à ces jeunes à tous les domaines qui contribuent à leur enrichissement. Ici, dans le 5e arrondissement, nous avons les centres Paris Anim' Arras et Censier. Ces centres proposent une gamme large pour diversifier l'activité de loisirs à caractère culturel, sportif ou scientifique. Ces activités font l'objet d'une tarification en fonction du quotient familial. Les jeunes Parisiens dépendent de leurs parents, autant que pour les justificatifs que pour l'application d'un tarif qui ne correspond pas forcément à leur niveau de vie. La mairie de Paris propose d'adapter un principe de tarif unique, qui est lié à leur seul statut d'étudiant, qui correspondrait à la tranche 2 du quotient familial, si le jeune ne relève pas de la tranche 1.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable. Je vous en remercie. DJS 149.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXII - DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC - CENTRES PARIS ANIM' ET CISP KELLERMANN ET MAURICE RAVEL – EXONERATIONS PARTIELLES DE REDEVANCES DES DELEGATAIRES DU FAIT DE LA CRISE SANITAIRE.

Mme Violaine HACKE : Il s'agit de l'exonération partielle des redevances des délégataires des centres Paris Anim' du fait de la crise sanitaire. La plupart des contrats de concession des centres de Paris Anim' mettent à la charge des délégataires une redevance fixe annuelle, en contrepartie d'avantages de toutes natures qui leur sont accordés, dont l'occupation du domaine public. Les centres ont fermé durant le premier confinement, du 23 mars jusqu'au 31 mai pour les scolaires et jusqu'au 14 juin pour tout le reste, hors scolaires. Cela a eu un impact sur les adhésions cette année. Plusieurs articles de loi donnent le droit aux délégataires de demander une remise ou une exemption provisoire. Dans notre cas, il s'agirait d'une exonération de 4. 905,74 euros pour deux centres, Paris Arras et Censier, qui sont gérés sur les 13. 500 euros de redevance fixe annuelle.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

DJS 160, dispositif Paris Jeunes Vacances.

XXIII - MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PARIS JEUNES VACANCES POUR L'ANNEE 2021.

Mme Violaine HACKE : La mise en œuvre du dispositif de Paris Jeunes Vacances pour l'année 2021. Ce dispositif existe depuis 2003. Il aide les jeunes à concrétiser leur projet de vacances autonomes et à lutter contre les inégalités d'accès à ce droit. La crise sanitaire a eu un impact sur la mobilité, notamment internationale et aussi nationale. Les déplacements sont plus difficiles et onéreux. Le Conseil de Paris du mois de juillet a adopté une délibération permettant une durée minimale, des séjours réduits, la possibilité d'être touriste dans sa propre ville ou sa région et un montant de l'aide forfaitaire porté à 200 euros pour ces fameux Paris Jeunes Vacances. Pour le 5e arrondissement, pour 2021, cela sera 25 chèques vacances de 200 euros qui seront attribués aux centres Paris Anim' Arras et Censier. Cela a tenu compte de la population jeune de l'arrondissement. Les commissions se réuniront minimum deux fois par ans pour toutes les vacances scolaires.

Mme Florence BERTHOUT : Des interventions ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : C'est à propos de la première délibération, pour dire que je voulais remercier Hélène Bidard, qui a, compte tenu de la crise sanitaire, comme l'a dit Violaine, accepté d'adapter les tarifs aux étudiants.

Mme Florence BERTHOUT : Sur Paris Jeunes Vacances, vu le nombre d'étudiants qui sont accueillis dans l'arrondissement, avoir 25 chèques, c'est un peu indigent. Nous allons voter. J'espère, Mme LEMARDELEY, que vous allez m'aider à en avoir plus, car ce ne sera pas du luxe. Je demande qu'on soit capables, par rapport aux critères qui sont là, de rajouter un critère qui tiendrait compte de la population d'étudiants accueillis dans les arrondissements. Dans le 5e, si on avait une centaine de chèques, ce ne serait pas scandaleux. Je vote cela, mais compte tenu de la crise, je manifeste mon désappointement total sur ces 25 malheureux chèques vacances. Avis favorable. On ne va pas s'empêcher de voter quelque chose au motif que le nombre est très largement insuffisant. Je cède la parole à Édouard Civel.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXIV - TARIFS APPLICABLES AUX USAGERS DES CENTRES PARIS ANIM' - ADAPTATION DU TARIF AUX CIRCONSTANCES DE CRISE SANITAIRE.

Mme Violaine HACKE : Merci, Madame la Maire. La DJS 167, le tarif applicable aux usagers des centres Paris Anim' avec l'adaptation du tarif aux circonstances de la crise sanitaire. Concernant les activités interrompues au printemps en raison de la crise sanitaire, les usagers ont bénéficié d'avoirs utilisables durant la saison 2020-2021. Cela a permis une bonne rentrée. Les nouvelles restrictions ont fait refermer les centres, trois semaines après la reprise des cours. Beaucoup de personnes ont ajourné leur inscription ou leur réinscription. Dans ces conditions, des mesures de remboursement de séance qui ne seraient pas assurées durant la saison

2020-2021 apparaissent incontournables. Il est proposé pour les activités empêchées un remboursement de l'usager pour chaque séance non effectuée, le montant unitaire de remboursement de 2,5 % du tarif annuel, et il est proposé de compléter cette disposition par la création d'un tarif à la séance qui n'existe pas actuellement et qui semble susceptible d'attirer un nouveau public. Ce tarif serait déterminé comme suit : tarif usager pour l'activité sur une saison, divisé par le nombre de séances prévues sur la saison, multiplié par deux.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Avis favorable, j'imagine. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je cède la parole à M. Édouard CIVEL.

XXV - REALISATION 4-9 BIS RUE CUVIER (5E) D'UN PROGRAMME DE CREATION D'UNE RESIDENCE ETUDIANTE COMPORTANT 365 LOGEMENTS PLUS ET 200 LOGEMENTS PLS PAR LA RIVP.

M. Édouard CIVEL : Il s'agit de la réalisation d'un ambitieux programme de résidences étudiants, puisqu'il s'agit de réaliser au total 565 logements dans la barre Cassan, inutilisé par l'université Pierre et Marie Curie sur le campus de Jussieu. C'est environ 16 000 m² de surface habitable. L'objectif est de réaliser 365 logements étudiants en PLUS et 200 logements en PLS dont 165 seront dévolus aux chercheurs, enseignants. Le projet total à un coût de 100 millions d'euros. Nous votons pour une subvention de la Ville à hauteur de 10 500 000 euros, plus une garantie de la Ville apportée à un certain nombre d'autres acteurs qui vont fournir des fonds. Nous avons la région et l'État qui apportent des financements. C'est un beau projet de logement. Deux choses, peut-être, qu'il faudra souligner, et que je trouve assez peu présentes dans le projet. C'est la présence d'apprentis dans les logements, une partie des logements seront dévolus à des apprentis. Nous avions eu la chance de rencontrer M. Chambaz qui nous avait promis de nous envoyer les plans pour commencer à réfléchir à des réaménagements limitrophes. Nous attendons toujours les plans. Nous sommes toujours preneurs de ces plans.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Vous avez fait une très bonne présentation. C'est un projet ambitieux. Le bâtiment appartient à l'université Sorbonne Université, car ils ont eu la dévolution du patrimoine. Je précise que les logements sociaux seront des T1, T2 et T3 et qu'ils seront affectés par le CROUS. Ce sera le CROUS qui fera l'affectation pour les logements étudiants. Il y a un projet qui va dépasser les logements. C'est pour cela que Jean CHAMBAZ vous a parlé d'un programme qui n'est pas encore élaboré, auquel la mairie du 5e sera associée avec des salles de vie étudiante, des salles ouvertes sur le quartier et une salle polyvalente avec un gymnase. Le programme n'est pas arrêté. Il s'agit de la partie logement qui est définie dans la convention.

Mme Florence BERTHOUT : Il est vrai que ces barres Cassan, c'est évident depuis des décennies.

M. Laurent AUDOUIN : Je me réjouis d'avoir des logements étudiants créés. Nous avons un déséquilibre entre une offre d'enseignement supérieure et une grande difficulté pour les étudiants pour se loger à proximité de leur université. Autre point positif, il y a une vraie rénovation thermique, une vraie ambition écologique. Le bâtiment va être repris sur le plan environnemental. C'est très positif. Ça fait un contraste avec la génération suivante, mais on va en reparler. C'est un très beau projet. Je m'en félicite. J'espère que nous aurons d'autres projets similaires dans le quartier.

Mme Florence BERTHOUT : Il faudrait qu'on ait du logement mixte. C'est un beau projet. Je voudrais qu'il y ait du logement pour les apprentis. C'était ce qui devait se faire sur Censier. Il faudrait que l'on travaille à des logements mixtes, où l'on va mixer différentes populations avec des revenus moyens, et élevés. C'est comme cela qu'on fait une ville, sinon, on fait des ghettos.

Merci. Avis favorable, j'imagine ?

Mme Anne BIRABEN : Merci pour cette présentation. Vous avez souligné que le CROUS allait affecter les logements aux étudiants. J'ai lu qu'il y avait aussi la Ville de Paris qui affectait des logements et la préfecture. Ces logements qui seraient affectés non pas par le CROUS pourraient-ils être aussi dévolus aux étudiants ou seraient-ils réservés à d'autres populations ? Vous avez parlé des professeurs, des chercheurs. Comment seraient organisées ces autres affectations de logements ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Il y aurait un mélange de populations. Ce serait des doctorants, des chercheurs. Ce peut être des familles. Des petites familles.

Mme Florence BERTHOUT : La question complémentaire est qui va attribuer ces logements ? La quote-part devra se faire entre l'État, la Ville et la mairie, comme cela se fait dans tous les projets. Il n'y a pas d'engagement là-dessus. Je passe au vote. J'imagine qu'on est tous favorables et qu'on a hâte d'être associés au projet qui va surtout concerner les quais de Seine et la rue Cuvier.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je cède la parole à Anne Biraben, qui va rapporter la DLH 234.

XXVI - REALISATION 72-74 RUE ST MARCEL (5E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMELIORATION DE 13 PLA-I ET 9 PLUS PAR AXIMO.

Mme Anne BIRABEN : Il s'agit d'un programme immobilier, qui se situe à 72-74, boulevard Saint-Marcel. C'est un très bel immeuble de six étages et des chambres au septième étage sous les combles. C'est un immeuble de type haussmannien qui date du XIXe siècle. La Ville de Paris a exercé son droit de préemption urbain sur 51 lots de copropriétés, qui étaient déjà à 21 logements, qui ont été cédés à Aximo en février 2020.

Ces logements sont au nombre de 22. Ils auraient une surface de 1 572 m² et la typologie de ces logements serait de 13 PLAI et de 9 PLUS, mais de 0 PLS. Ce serait des logements principalement réservés à du logement social et très social.

Les travaux devraient commencer et en 2022, ces logements devraient être prêts. J'ai plusieurs remarques concernant cette délibération. Je regrette que ce soit un programme de logements déséquilibré. Ce que j'entends par là, c'est qu'on nous propose des logements sociaux et très sociaux sans proposer de PLUS, donc de logements intermédiaires. Ce que je regrette, comme disait Madame la Maire, c'est que lorsque l'on crée trop de logements similaires, cela crée des ghettos et on fait un ghetto de pauvres à côté d'un ghetto de riches. C'est un peu caricatural, mais ça revient à ça. Je souhaiterais aurais que la répartition se fasse de façon équilibrée et que cela respecte les objectifs du programme local de l'habitat parisien qui prévoit 30 % de PLAI, de très social, 30% de PLS et 40% de PLUS, c'est-à-dire de logements pour une population plus aisée. Cela permettrait de faire une réelle mixité sociale. À mon sens, la mixité sociale se joue d'abord sur le même palier, ensuite, dans le même immeuble, puis dans la rue et enfin, à l'échelle du quartier.

De plus, ces logements sont habités actuellement. Il y a des locataires. Une réelle inquiétude est mise à jour sur leurs possibilités de rester dans leur logement. S'ils ne correspondent pas aux critères réservés au logement PLAI et PLS, ils devront partir et quitter le logement qu'ils occupent depuis longtemps. Pour toutes ces raisons, je vous propose un vote contre.

Mme Marine ROSSET : Je vais voter pour cette délibération qui, à mon sens, est une bonne nouvelle. Cela fait partie de la Ville de Paris de conventionnement en milieu diffus. Il n'y a pas la possibilité dans beaucoup d'arrondissements, mais je ne vous apprends rien, pour construire de nouveaux logements. Cette politique de préemption permet au 5e arrondissement de prendre sa part en termes de logements sociaux et de respecter de façon équilibrée les 25 % que la majorité actuelle souhaite atteindre en 2025.

Mme Florence BERTHOUT : Y a-t-il d'autres questions ?

M. Laurent AUDOUIN : Je suis d'accord sur le principe d'un besoin d'une bonne ventilation des différentes catégories de logements sociaux. Il ne s'agit pas de créer des ghettos de pauvres à côté de ghettos de riches. Mais les faits sont plus complexes. Dans le 5e, il y a un déficit de logements très sociaux. Le taux de PLAI est faible dans notre arrondissement. Cette opération permet de rééquilibrer la barre. Mon petit regret, c'est qu'on va engager presque 300 000 euros de travaux, de restructuration assez lourde, et on ne nous parle pas de rénovation énergétique. On écrit même dans l'exposé des motifs, de manière explicite, que c'est remis à plus tard. Si on engageait quelques milliers d'euros pour refaire des peintures, je ne dis pas, mais vu les sommes en jeu, il est dommage de ne pas profiter de cette opportunité pour mener des travaux globaux. Je vais m'abstenir face à une programmation qui me laisse songeur.

Mme Florence BERTHOUT : Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. Pierre CASANOVA : On a tous été un peu victime du spectaculaire dans la lutte pour la préservation de l'environnement, tout le monde s'est agité pour répondre ce qui avait de plus visible. Mais la principale source de pollution, c'est le chauffage collectif. Comme c'est moins visible, plus technique, cela a moins intéressé les élus, les élèves, les journalistes. On arrive en 2020 où tout est à faire sur ce thème important.

Mme Florence BERTHOUT : Je voudrais corriger quelque chose, que vous avez dit, Monsieur AUDOUIN, qui est très inexact. Vous avez dit qu'il y avait un déficit de PLAI. Il faut m'apporter des chiffres que je n'ai peut-être pas, mais sur le déficit, je voudrais rappeler, à vérifier, mais cela doit être dans les sept ou huit premiers arrondissements, nous avons le plus de logements sociaux. Je le rappelle. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas faire plus. Il faut faire plus et mieux. Je rappelle que dans les huit premiers arrondissements, je crois même que c'est dans les neuf, nous avons le plus de logements sociaux par rapport à la population. Je vais vérifier qu'effectivement, la partie PLU est minoritaire. Ce ne sont pas les infos que j'ai. Elles sont peut-être inexactes. Les infos que j'ai, c'est que le PLAI, c'est toujours plus important que la partie réservée aux PLUS et aux PLS, sauf à additionner tout. Si vous additionnez le PLAI qui n'est pas du logement social au sens de la loi SRU, et c'est une donnée rare dans le 5e, plus le PLS, plus le PLUS, si vous mélangez tout, aux commissions logement, une fois sur deux, c'est du PLAI, et même deux fois sur trois. Il y a beaucoup de PLAI. Je dis cela avec beaucoup de prudence. Je demande que les bailleurs sociaux nous donnent les chiffres. J'en profite pour vous dire qu'il est très compliqué d'avoir, en temps réel, pour chaque bailleur social, par arrondissement, la répartition. C'est comme si on demandait un secret d'État. Avoir la répartition devrait être transparent, pour mieux comprendre. Pour Paris Habitat, dans le 5e, vous avez cela avec un an ou deux ans de décalage. Si vous arrivez à les avoir, je suis preneuse. Avoir une communication ne serait pas du luxe. Je vous passe les détails des bailleurs qui ne sont pas les bailleurs traditionnels. C'est « à votre bon cœur, messieurs dames ».

Mme Marine ROSSET : Votre intervention m'y fait penser. Nous sommes trois ici à participer à la commission d'attribution des logements. On aimerait parfois en avoir plus et ne pas choisir entre certains dossiers qui mériteraient tous de pouvoir bénéficier de logements sociaux. Parfois, des situations, on l'a eu la semaine dernière, sont catastrophiques. Je m'étonne de ce vote contre.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas contradictoire. Nous ne demandons pas moins de logements. C'est du logement mixte. J'ai eu à connaître des situations catastrophiques. Vous avez une maman qui se retrouve toute seule avec quatre enfants, elle n'a pas droit au PLAI, et elle se retrouve le bec dans l'eau. Il y en a beaucoup. On peut être dans une situation catastrophique sans relever forcément du PLAI.

Mme Corinne GABADOU : Je suis d'accord avec Marine, il serait bien que l'on ait plus d'appartements. Il faudrait qu'on n'ait plus le choix et que l'on n'ait pas à choisir entre telle et telle situation qui est moins pire. En ce qui concerne la mixité sociale, c'est toujours la même chose avec la Mairie de Paris, c'est la mixité par le bas. Actuellement, les jeunes couples qui vivent à Paris quittent Paris, parce que l'immobilier est trop cher. Il faut des logements intermédiaires. À l'heure actuelle, dans les crèches, il n'y a plus de grands. On obtient des fermetures de classes dans les écoles. Il nous est même proposé des fermetures d'écoles dans Paris centre et on nous proposait cela comme solution. Nous l'avons refusée.

Mme Florence BERTHOUT : Nous n'avons pas proposé des fermetures d'écoles et de classes dans le 5e ces dernières années.

Mme Corinne GABADOU : Non, car on a fait ce qu'il faut pour ne pas en arriver là, il faut des logements intermédiaires et pas que du social.

M. Pierre CASANOVA : Il y a un effet de ciseaux. Le foncier ne cesse d'être plus cher. Il y a une demande internationale. Quelqu'un qui réussit très bien en Italie, en Argentine, à Moscou ou à Venise vient s'acheter un pied à terre à Paris. Il fait monter le prix du foncier. Une politique municipale exclusivement tournée vers une partie de la population, tous ceux qui sont au milieu sont pris en tenaille. Il ne suffira pas de réorienter la préemption, les politiques de logement. Il faudra avoir la discussion sur les critères d'attribution. Il n'est pas normal que quelqu'un, issu d'un milieu modeste, né dans le 5e, ait droit à un logement social. Le jour où il se marie et que sa situation sociale s'améliore, il doit quitter la terre de ses anciens, sa famille, ses amis, pour aller en banlieue, car les critères d'attribution favoriseront des gens extérieurs à son établissement. Dans une société où les anciens, et nous en sommes heureux, sont de plus en plus anciens, les séparer à 25 stations de métro de leurs enfants ou de leurs petits-enfants, ce n'est pas raisonnable. Le fait d'avoir des liens avec son arrondissement devrait être un critère favorisant l'attribution de logements sociaux ou intermédiaires.

Mme Carole HOOGSTOËL : Sur l'intergénérationnel, c'est très important. Je rejoins M. Casanova. Nous sommes sollicités par des personnes qui sont dépitées de devoir quitter le 5e arrondissement, parce que l'on crée des logements pour des personnes qui sont dans des situations très précaires.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Depuis six ans et quelques, c'est toujours la même histoire, la droite parisienne, dès qu'elle voit arriver des logements sociaux, dit qu'elle est d'accord, mais pas chez elle. Vous trouvez des prétextes. Mme Biraben, les locataires actuels ne seront pas exclus. Tout ce qui risque de leur arriver, c'est que leurs loyers baissent. C'est démontré dans tous les cas de préemption. Vous faites de grandes théories sur l'horreur d'être exilé en banlieue. Il ne faut pas exagérer. Vous faites du Zola à peu de frais. À propos de ces 13 + 9 logements, qu'on ne fasse pas toute une théorie pour masquer le fait que vous votez contre le logement social.

Mme Florence BERTHOUT : Il y a un projet assez exemplaire, on peut porter un regard sur l'architecture critique, le cas échéant, mais un programme exemplaire a été conduit dans l'arrondissement rue des Fossés Saint-Bernard, où vous avez 30 % de logements sociaux, et ce n'est pas 25 %. La Ville de Paris est à 30 %. Aujourd'hui, quand on fait les programmes, c'est à 30 % de logements sociaux dans tous les programmes neufs. Nous avons fait 30 % de logements sociaux, c'était bien. Il y avait une partie qui a été à la vente, une partie à la vente, et 30 % de logements sociaux, et il y avait des logements pour les familles, et pour la première fois, de grands logements. C'est un programme exemplaire. Dedans, il y avait du PLAI, du PLS et du PLUS. C'est un programme exemplaire. Il ne faut pas dire : « La droite... » Je ne sais pas ce que cela veut dire. Je ne sais pas ce qu'est la gauche à Paris. C'est un autre débat. Il y a une manière de voir le logement. Le logement social, ce n'est pas que votre vision qui consiste à dire que si on n'est pas d'accord avec votre vision, c'est qu'on est contre le logement social. Je demande du logement social mixte. C'est très bien qu'il y ait du PLAI. Mais quand on nous dit qu'on va mettre essentiellement du PLAI, je vous conseille d'aller voir les cages d'escalier où il y a eu que du PLAI, et vous verrez ce que nous disent les occupants.

M. Benjamin ISARE : Sur la question du logement social, quand Mme LEMARDELEY dit que les gens vont avoir leur loyer qui va baisser, c'est quelque chose qui sera à court terme. Vous n'avez pas forcément en tête les gens qui étaient chez des bailleurs pour lesquels le gros conventionnement a littéralement poussé dehors énormément de locataires qui étaient rentrés dans du parc social, dans des logements intermédiaires qui étaient toujours sur des critères de logements intermédiaires, au moment où le reconventionnel a eu lieu, qui ont eu des loyers qui les ont poussés à partir. Le surloyer ne leur permettait plus de pouvoir y habiter. Il y avait un équilibre dans le 5e qui était beaucoup mieux il y a quelques années. Comme le disait Mme Gabadou, on essaye de tout basculer vers du très social. Ce déséquilibre est très marqué.

Mme Florence BERTHOUT : Certains vont voir leur loyer baisser. Ce n'est pas la chose la plus équitable. Ils n'ont pas compris qu'ils vont avoir un surloyer dans quelques années avec l'obligation de quitter les lieux. J'en connais un certain nombre, et même beaucoup. Je vous propose de passer au vote. Avis favorable, sur cette délibération ? Abstention ? Vote contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je cède la parole Anne BIRABEN, DLH 280. Ce serait bien si les délibérations pouvaient être bien écrites. Anne Biraben a dit boulevard.

XXVII - PLAN DE SOUTIEN AUX BAILLEURS SOCIAUX – REALISATION DE TRAVAUX DE COURT TERME PERMETTANT L'AMELIORATION DES LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE 5EME ARRONDISSEMENT DE PARIS.

Mme Anne BIRABEN : Ce plan a pour objectif la réalisation de travaux et d'équipements pour une exécution d'ici à 2022. Ces travaux proposés dans le cadre du plan de soutien d'un montant global de 81,982M€, sont axés sur la transition écologique des logements, dans une optique de logement durable. Rénovation des chaufferies, des chaudières, d'une façon générale, l'amélioration des isolations des façades, des toitures et des menuiseries.

Deuxième aspect, la mise en sécurité des bâtiments, c'est-à-dire les halls d'entrée, les portes de parking, les ascenseurs, la sécurité incendie. Tout cela est très important. Ces investissements seront réalisés au plus tard à la fin de l'année 2022. Au regard de l'intérêt de ces travaux, pour près de 34 400 ménages locataires des six bailleurs sociaux partenaires du plan de soutien de la Ville de Paris, sont concernés 359 habitants dans le 5e. Je vous propose par la présente délibération d'allouer au titre du plan de soutien de la Ville de Paris les subventions d'investissement aux bailleurs sociaux qui sont Paris Habitat, Aximo, Habitation Confortable, RIVP, Habitat Social Français et Elogie-Siemp. Je vous demande un avis favorable.

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons à la DU 104.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXVIII - PLU - PRESCRIPTION DE LA REVISION - OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE LA CONCERTATION.

Mme Anne BIRABEN : Elle concerne le PLU, le plan local d'urbanisme. Les objectifs de cette procédure de révision déclinent en des termes ouverts les ambitions pour la capitale pour laisser à la concertation tout le champ nécessaire à l'expression des avis des Parisiennes et des Parisiens sur les modalités de leur traduction opérationnelle dans les dispositions du futur plan local d'urbanisme, dit bioclimatique, car nous avons une vision différente de la ville et de l'avenir de ce que l'on souhaite pour Paris au regard de l'ancien PLU qui date de 2004. Notre perception de la ville et de ce que l'on souhaite dans le futur a besoin d'une réflexion approfondie pour pouvoir mettre un nouveau PLU en exercice. Cela concernera une réflexion sur deux ou trois ans, car le nouveau PLU pourrait être opérationnel en 2023.

Il comportera plusieurs aspects. D'abord, Paris, ville d'accueil pour toutes et tous, puis ville durable, vertueuse, résiliente et décarbonée. Ce sera une ville attractive et productive. Les commerces ont toute leur place. Une ville actrice de la métropole. Paris est capitale de la France.

Voici les aspects principaux de la ville sur lesquels nous souhaitons réfléchir. Le Code de l'urbanisme prévoit plusieurs modalités d'évolution des plans locaux d'urbanisme. Cette procédure de révision est celle qui présente des dispositifs les plus développés en termes de consultation des publics et de l'ensemble des acteurs concernés.

La procédure de révision du PLU compte trois phases principales et sera orientée vers un plan d'aménagement et de développement durable. L'aspect de transition écologique nous concerne tous. Je vous remercie de bien vouloir voter favorablement le lancement de la révision du PLU pour un nouveau PLU.

Mme Florence BERTHOUT : Qui avait déjà été modifié.

Mme Marine ROSSET : Je souhaite souligner la nouveauté des concertations avec une conférence citoyenne qui a été proposée. On peut dire aussi que les mairies d'arrondissement et les Conseils des quartiers de chaque arrondissement pourront se saisir de ce plan local d'urbanisme. Pour moi, cela va dans le bon sens.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je voulais souligner qu'il n'a pas été révisé depuis longtemps, il a été modifié à la marge, mais pas révisé. Il y a des transformations dans l'état d'esprit du PLU qui sont importantes. On encourage la transformation des bâtiments existants, plutôt que leur reconstruction. Enfin, puisque c'est un sujet qui me touche particulièrement, vous avez dit Paris ville attractive et économiquement attirante, c'est aussi une ville universitaire et scientifique de renommée mondiale. Cela fait partie de l'attractivité de Paris qui est inscrite dans les fondamentaux de ce nouveau PLU.

M. Laurent AUDOUIN: Je ne saurais souligner à quel point le PLU est un document essentiel. Il pose des bases en termes d'affectation des lieux et il décide aussi de la ville du futur. Cela veut dire tout ce qui concerne l'environnement, la circulation des flux, des personnes, des marchandises. Un PLU mal fagoté, c'est une ville qui devient ingérable et qui ne saurait en aucun cas être durable. Autant je trouve très intéressantes les premières démarches de participation citoyenne qui ont été organisées et je suis persuadé qu'elles vont se poursuivre. Car il est très important de recueillir les avis et les idées des Parisiennes et des Parisiens, autant, en termes d'objectifs concrètement affichés, avec mes camarades écologistes, nous restons sur notre faim. Le slogan du PLU bioclimatique est sympathique, mais dans les premiers textes proposés, il peine un peu à se matérialiser. On continue de parler beaucoup d'attractivité et, je veux bien, mais l'attractivité touristique, je suis un peu plus réservé. Il y a une difficulté sur les engagements concernant les immeubles de grande hauteur, sur les objectifs en matière de surfaces de « pleine terre ». Il y a plusieurs sujets qui méritent d'être approfondis et en attente de discussions plus avancées. Pour ma part, ainsi que mes camarades, nous prévoyons de nous abstenir pour cette première délibération. C'est un travail qui doit se donner de fortes ambitions. Nous ne sommes qu'au début de ce travail.

Mme Anne BIRABEN : Je souhaite faire observer qu'il s'agit d'un lancement. Il faut bien lancer la machine pour que la réflexion ait lieu. On vote pour le lancement. Nous avons trois ans pour construire ce que l'on souhaite pour la ville de demain. On ne vote pas sur des réflexions, mais sur le lancement.

Mme Florence BERTHOUT : Comme le rappelle Anne Biraben, c'est le lancement. Je suis d'accord avec ce qu'a dit la Maire de Paris et d'autres, les crises qui se succèdent montrent qu'il faut faire preuve d'adaptation et d'agilité. Modifier les PLU, c'est montrer notre capacité à s'adapter. Quel que soit le parti pris des uns et des autres, il y a une chose qui est certaine, si nous ne nous adaptons pas, la ville risque de mourir, quelles que soient les sensibilités des uns et des autres. Je suis d'accord avec vous, Laurent AUDOUIN, c'est un acte politique très fort qui doit être l'acte politique le plus important, à condition que l'on ne se gargarise pas de belles phrases, comme on en a trop l'habitude de le faire avec une langue qui ne parle qu'à un petit nombre, c'est sans doute un des temps les plus importants des politiques publiques de la mandature.

Sur le fond, je serai très attentive à la question de la densification. Paris est la ville la plus dense d'Europe, c'est l'une des villes les plus denses du monde. Il faut lever le pied de l'accélérateur, l'accepter et l'assumer. Cela veut dire un certain nombre de choses en matière de développement.

Je pense qu'il faut sanctuariser des espaces verts. Il y a eu beaucoup d'hypocrisie lors de notre précédent rendez-vous. Avec tous les élus de la majorité, vous l'avez voté dans notre Conseil d'arrondissement, nous avons voté de protéger des espaces verts dans l'arrondissement. J'ai redemandé à ce que l'on ressorte la protection de ces espaces verts. Je vous renvoie à la séance du 20 juin 2016. Cela avait fait l'objet d'un travail très fourni, et ce n'était pas pour faire du greenwashing. C'était pour dire attention. Nous avions des îlots à protéger, qui étaient ou pas à proximité ou à l'intérieur d'ensembles sociaux et de propriété privée. La Ville de Paris a refusé de protéger ces espaces.

Je vais passer sur la méthode, si après, c'est pour surtout décider qu'on ne va rien faire, je trouverais cela dommage. Je rappelle que, dedans, vous aviez l'îlot rue Malebranche et rue Saint-Jacques, rue des Irlandais, vous aviez un îlot rue Claude Bernard, rue de l'Arbalète. Il y avait une vingtaine d'îlots, peut-être un peu

plus. Il y avait eu deux contre et une abstention. La majorité avait décidé cela. Cela a été voté au Conseil d'arrondissement. Votre majorité a dit non pour protéger ces îlots de verdure. On aurait évité un certain nombre d'abattages d'arbres et de constructions privées au sein d'îlots si on avait protégé ces espaces verts comme je l'ai demandé.

La deuxième chose, chers collègues, et je milite pour que l'on se retrouve tous ensemble, il faut que l'on arrive à protéger le commerce et l'artisanat et à définir des zones de protection de commerce et de l'artisanat. Vous nous avez soutenus. Nous avons tous été d'accord. Il y a eu un vote unanime pour soutenir des rues entières de commerces et d'artisanat.

Il y a deux choses sur lesquelles je vais vous alerter. Pour protéger, il faut que le mal n'ait pas déjà été fait. Si le commerce, cela a déjà été transformé, le PLU dit qu'on ne peut pas faire une zone de protection commerce de bouche et artisans. La deuxième chose, c'est que quand, au moment de la vente d'un pas-de-porte ou de mur, quand on ne respecte pas cela, aujourd'hui, il n'y a aucun moyen, si on a affaire à quelqu'un qui va détourner le règlement, d'interdire la vente. C'est ce que nous avons vécu il y a peu rue Mouffetard, pour ne pas le citer, avec la disparition de la boucherie où j'ai dû intervenir auprès de la Direction de l'Urbanisme. La réalité est, c'est que celle-ci n'a pas été informée, je ne sais pas pourquoi, de cette vente. Il y a un vrai défaut aujourd'hui dans les mécanismes mis en œuvre par la Ville pour arriver à faire respecter ce PLU. Une fois que la vente a été faite, il n'y a plus que la voie contentieuse. Un modeste maire d'arrondissement n'a pas la personnalité morale pour ester. Seule la Ville pourrait ester pour poursuivre celui qui a fait une vente en ne respectant pas le périmètre de protection du plan d'urbanisme. On peut arriver à se mettre d'accord sur l'essentiel, le fait de renforcer la protection du commerce et de l'artisanat, même si on n'est pas d'accord, et se mettre d'accord, en énumérant des espaces verts ou susceptibles de l'être à protéger dans le 5e arrondissement, avec une stratégie adossée de débétonnisation.

Madame Rosset dit que demander l'avis des mairies et des Conseils d'arrondissement est extraordinaire. Mais c'est la moindre des choses. J'espère que tous les Conseils de quartier pourront largement s'exprimer. Je vais voter favorablement, suivant l'indication d'Anne Biraben, car il faut donner sa chance au produit.

Avis favorable ? Une abstention. M. Laurent AUDOUIN. Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention).

Nous passons à la DVD 60. C'est Monsieur Édouard Civel.

XXIX - PRISE EN COMPTE DE L'IMPACT COVID SUR LES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES PARCS PARISIENS DE STATIONNEMENT. 40 AVENANTS.

M. Édouard CIVEL : Il s'agit de quelque chose qui est très proche de la DFA 65, dont nous avons déjà discuté. Il s'agit ici de prise en compte de l'impact du Covid sur les nouveaux contrats de délégation de service public, les parcs parisiens de stationnement. Deux parcs sont concernés dans le 5e arrondissement, Lagrange-Maubert et celui du Patriarche. Les mêmes causes provoquant les mêmes effets, je vous propose de vous abstenir. On ne comprend pas très bien le traitement différencié qu'il y a entre Lagrange-Maubert et les Patriarches. Ce sont des concessions qui ont été signées à la même date. Dans un cas, il s'agit de modifier la redevance fixe forfaitaire et dans l'autre, d'étendre la période de fonctionnement. On peut considérer, étant donné les 60 000 places de stationnements qui vont être supprimées pendant la mandature, que les parkings souterrains vont avoir une rentabilité assez importante dans les années à venir. Faire payer aux Parisiens ce genre de choc exogène, je considère cela non pertinent.

M. Philippe BOUCHET : C'est le même type de commentaire que pour tout le monde. L'opportunité dans le futur de voir des opportunités qui se développent, puisque le stationnement doit disparaître dès 2024, devrait rassurer ces opérateurs. Il y a le problème de l'équité par rapport aux stationnements et aux petits

parkings privés, qui sont dans l'arrondissement et qui ne sont pas des parkings en concession. On peut se poser cette question. Par ailleurs, il est curieux de voir que dans le cas de la SEMAEST, c'est la Ville de Paris, puisqu'elle est actionnaire à 50 %, qui s'autodonne des subventions pour passer un cap qui n'est pas si difficile. Les acteurs dont on parle sont soit des assureurs, comme la Caisse des Dépôts et Consignations, soit des gens qui devraient aider le pays. Ils le font, en étant assureurs de dernier recours.

Mme Florence BERTHOUT : Je suis d'accord avec ce qu'a dit notre collègue, je m'étais abstenue sur le précédent, mais là, je vais voter contre, car c'est encore moins défendable que pour le précédent. Nous passons au vote. Avis favorable ? Un avis favorable, celui de Mme LEMARDELEY, trois abstentions, M. CIVEL, M. AUDOUIN et Mme Rosset. Avis contre ? Je vous remercie.

La délibération est rejetée à la majorité des suffrages exprimés.

XXX - ADOPTION DE LA PROCEDURE D'URGENCE

Il faut que je vous fasse voter sur la procédure d'urgence, conformément à notre règlement et au Code général des collectivités territoriales qui le permet dans ces articles L2122-12 et L2511-10, puisque nous avons deux délibérations, une émanant de la Ville de Paris et une émanant de notre propre Conseil d'arrondissement, ainsi que trois vœux. J'imagine que vous êtes favorables ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXXI - MISE À DISPOSITION GRACIEUSE ET TEMPORAIRE DE BARNUMS DE LA MAIRIE DU 5E ARRONDISSEMENT.

Je vous propose de finir les délibérations, et après, les vœux, si vous en êtes d'accord. Je vais rapporter l'ordre du jour complémentaire, une délibération simple, c'est la mise à disposition gracieuse et temporaire de barnums de la mairie du 5e arrondissement. Je ne suis pas obligée de le faire. Je voulais le faire pour éviter les questions. Il y a 18 barnums qui ont été commandés, ou existent déjà, soit sont réparés ou seront commandés. L'idée, c'est qu'à l'arrivée, on en ait 18, prioritairement destinés aux pharmacies quand elles en font la demande, aux associations, quand elles en font la demande, avec un contrat de mise à disposition, tout cela étant gratuit.

Également utilisés pour les manifestations qui sont nombreuses, moins nombreuses en ce moment, Quartier du Livre, etc.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je voulais savoir ce qu'il y avait écrit sur les barnums.

Mme Florence BERTHOUT : Ils sont juste logotypés, il y a juste le cinq.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : On se demande si on est à Marseille ou à Lyon. Il devrait y avoir le logo de la Ville de Paris.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas payé par la Ville de Paris.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Nous sommes quand même à Paris. Cela fait bizarre de mettre 5e. Je trouve cela très curieux.

Mme Florence BERTHOUT : Vous êtes la première personne à trouver curieux ou bizarre que l'on soit fier d'être dans le 5e. Mais le 5e est dans Paris.

En tout cas, vous êtes informés de cela. Je passe au vote. Avis favorable ? Défavorable ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nazan EROL rapporte une subvention de fonctionnement sur les bagageries.

XXXII - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (113.554 EUROS) RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE CINQ BAGAGERIES PARISIENNES AU TITRE DE 2021.

Mme Nazan EROL : Merci, Madame la Maire. Dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion et plus particulièrement de son action 32, la collectivité parisienne souhaite inscrire dans la durée son soutien aux bagageries, afin de développer de nouveaux leviers pour répondre aux besoins des publics les plus vulnérables, surtout en cette période. Nous avons neuf bagageries qui fonctionnent et nous en avons une dans le 5e qui se nomme « Cœur de cinq » , ainsi, une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 500 euros pour cette bagagerie a été votée pour Cœur de cinq, soit une augmentation exceptionnelle de 1500 euros par rapport à la subvention accordée en 2020. Je vous demande de bien vouloir voter pour cette subvention.

Mme Florence BERTHOUT : Un superbe travail des bagageries, on ne le redira jamais assez, même si cela est difficile en cette période. Avis favorable. Je vous en remercie. Nous passons aux questions. Nous essayons d'être concis et efficaces.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je cède la parole à Anne Biraben, avec une question sur les bouquinistes.

XXXIII - QUESTION ORALE RELATIVE A L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION DANS LA MAIRIE DU 5E ARRONDISSEMENT, VALORISANT L'HISTOIRE ET LE SAVOIR-FAIRE DES BOUQUINISTES.

Mme Anne BIRABEN : C'est une profession que l'on aime particulièrement, présente dans Paris depuis le XVIe siècle, que nous souhaitons protéger et valoriser. Cela pourrait être l'occasion, et c'est pour cela que je pose cette question orale à Madame la Maire, de les valoriser, leur métier, mais aussi leur savoir et toute leur histoire à travers une exposition qui pourrait avoir lieu dans les locaux de la mairie et qui permettrait aux bouquinistes de présenter de belles pièces, que ce soit de la littérature ou des objets, et ainsi de pouvoir mettre un projecteur sur leur magnifique profession.

Mme Florence BERTHOUT : Je laisse M. Pierre CASANOVA répondre. C'est une très bonne idée.

M. Pierre CASANOVA : Ma chère collègue, merci pour votre question qui nous permet de rappeler et peut-être d'apprendre aux récents venus du 5e arrondissement notre action constante depuis plus de six ans en faveur des bouquinistes. Comme le savent ceux qu'ils vivent ici depuis un certain temps, nous avons un projet d'exposition, programmé lors du dernier festival Quartier du livre sur les bouquinistes, qui a dû être, en raison du premier confinement, reporté. J'espère que cette année, nous aurons l'occasion, entre le 5 mai et le 5 juin 2021, de donner accès à nos concitoyens et riverains à cette belle exposition intitulée "Portraits de bouquinistes parisiens" par la photographe Dominique SAUNAL. Nous en avions parlé l'an passé. Nous n'avons pas pu transformer l'essai pour des raisons sanitaires. Je formule le vœu que, cette année, grâce à l'action santé du gouvernement et des personnels soignants, tout le monde pourra venir dans cette belle salle des fêtes admirer cette belle exposition.

Un rappel, depuis déjà quatre ans, les bouquinistes sont des partenaires fidèles du festival Quartier du livre. En 2018, ils ont organisé la première Nuit des bouquinistes pendant le Quartier du livre et chaque année, ils renouvellent leur créativité. Quant à la maire de cet arrondissement, Mme Florence BERTHOUT, vous vous souvenez qu'elle avait déposé en avril 2018, devant ce Conseil d'arrondissement, puis devant le Conseil de Paris, un vœu pour l'inscription des bouquinistes à l'inventaire du Patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO. Je suis sûr qu'ici, tous bords confondus, nous soutenons cette action que nous continuerons à la soutenir dans les années qui viennent.

Mme Florence BERTHOUT : L'exposition existe déjà. Elle va être faite normalement dans la salle des fêtes, s'il n'y a pas la Covid, comme l'a rappelé notre collègue. Je salue le travail extraordinaire du président qui a réveillé l'association des bouquinistes.

C'est la sixième, car nous n'avons pas fait l'édition de l'année dernière. Ce sera la sixième édition. On a été en vidéo. Il faudra savoir si on la compte comme une édition du festival Quartier du livre ou pas. Mais cela n'a pas lieu formellement. Le thème, cette année, « La Terre est une personne », avec un grand dessinateur du Monde, Serguei, qui a fait l'affiche. C'est un génial compositeur de musique, qui écrit très bien.

Deuxième question. Cela concerne la banque alimentaire.

XXXIV - QUESTION ORALE RELATIVE À L'ORGANISATION DE LA BANQUE ALIMENTAIRE SUR LE 5E.

Mme Anne BIRABEN : Je me réjouis de ces festivités autour des bouquinistes. La deuxième question est relative à l'organisation de la banque alimentaire dans le 5e arrondissement. Vous avez tous, j'imagine, vécu ce beau week-end, vendredi, samedi, dimanche, où on a pu faire nos courses et en même temps, faire des dons pour la banque alimentaire, un merveilleux moment de solidarité nationale et qui se décline également dans le 5e. Cette banque alimentaire permet de réaliser 11 % des stocks de dons alimentaires nationaux.

Pour 2020, cette collecte se déroule ces derniers vendredi, samedi et dimanche. Elle a pris une importance toute particulière du fait des conséquences de la crise sanitaire que nous vivons, avec une montée de la misère dont nous sommes tous témoins, le réseau des banques alimentaires fait face à une hausse de 20 à 25 % de la demande d'aide alimentaire et d'une baisse de ses stocks de 23 % par rapport à la même période en 2019. À cela, il faut ajouter le risque de diminution du nombre de bénévoles mobilisés qui sont habituellement près de 130. Dans le 5e, ils ont été une quarantaine pour ces trois jours. Ce risque s'est déjà vérifié dans de nombreuses œuvres sociales, comme vous le savez, du fait du désengagement de populations dites à risque, comme les retraités ou les personnes âgées, très engagées dans ces actions caritatives. Au vu de l'importance de cet événement qui vient de se tenir, et pour comprendre comment l'organisation a dû s'adapter au contexte particulier de cette année 2020, je vous demande de bien vouloir faire un point sur cette belle organisation de cette récolte.

Mme Florence BERTHOUT : Je vais laisser la parole à Mme Nazan EROL. Les bénévoles étaient une cinquantaine. 6 tonnes d'aliments ont été collectées. Je suis épatée.

Mme Nazan EROL : Il y a eu un réel élan, malgré la précarité et la situation de certaines personnes en période Covid, et malgré le confinement. Il y avait quatre points de collecte sur l'arrondissement du 5e. Je ne vais pas donner les noms des magasins, mais c'était rue des Fossés Saint-Bernard, rue Pierre Nicole, boulevard Saint-Marcel et rue Monge. Je voulais dire que nous avons eu un élan intergénérationnel, car il y avait pas mal de jeunes qui, sachant la difficulté des seniors, à venir, à cause du Covid, se sont mobilisés. Cet élan a été magnifique. Nous qui avons passé du temps, et Madame la Maire était quasiment sur les quatre magasins, nous avons pu nous rendre compte que ce n'est pas une catégorie de personnes, mais aussi bien des jeunes, des seniors, des familles. Je tiens à remercier tous les habitants du 5e qui ont joué le jeu, qui ont aidé. On se rend compte que, même dans des périodes exceptionnelles, comme nous traversons aujourd'hui, la France et le monde entier traversent, la solidarité est toujours de mise.

Mme Florence BERTHOUT : Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : J'ai une question de méthode, qui n'est pas malicieuse, je voudrais savoir ce que sont les questions orales. Ce ne sont pas des questions, mais des annonces. Je n'ai rien contre. Mais j'aurais pu en poser plein.

Mme Florence BERTHOUT : Je vais être très transparente. J'ai découvert qu'il y avait des questions orales. Je me permets de faire un appel. N'y voyez pas de malice. Si on pouvait mettre les questions dans

d'autres cénacles... La question sur les bouquinistes est une question qui avait déjà une réponse. Ce n'était pas pour faire une annonce. Si on pouvait éviter, mais je ne veux pas briser la démocratie interne de cette assemblée, les questions, cela nous permettrait de gagner du temps et d'avoir des vœux, mais si tout le monde en est d'accord. Car cela va être compliqué. Ce ne sont que les questions écrites, ici ?

Intervenant : Ce sont les questions orales, et les questions écrites sont adressées à la mairie.

Mme Florence BERTHOUT : Les questions écrites sont adressées à la Maire de Paris. Ce n'est pas la maire du 5e. Je peux vous répondre avec beaucoup de plaisir, mais il n'y a pas de sujet. Les questions orales font l'objet d'une transposition écrite. C'est un peu compliqué. Les questions écrites, c'est un peu comme dans les assemblées parlementaires, elles sont envoyées. Si on s'envoie plein de questions écrites, on n'y arrivera pas. Les questions orales font l'objet d'une expression orale au Conseil d'arrondissement, mais qui a une traduction écrite au compte rendu. J'essaye d'être claire. Questions écrites, Maire de Paris, questions orales, c'est ici, avec la transcription. Si on pouvait en rester aux vœux, cela serait mieux. Sinon, cela va être lourd et long. Je suis à la disposition de tout un chacun.

Je dois avouer que, comme pendant six ans, on n'a jamais fait de questions écrites et orales, je ne savais pas que l'on avait cette possibilité.

M. Laurent AUDOUIN : Je vais vous interroger, bien sûr, car tout passe par vous. Mais ce n'est pas formel.

Mme Florence BERTHOUT : Il n'y a pas grand-chose qui passe par moi.

M. Laurent AUDOUIN : Plus sérieusement, cette histoire de questions écrites et questions orales fait partie de toute la littérature de notre règlement intérieur. Je voulais revenir sur ce point. Nous avons eu, avec M. Casanova, Mme Biraben et l'excellent accueil de notre DGS favori, une séance de travail productive et constructive. Que va-t-il en ressortir ?

Mme Florence BERTHOUT : Vous pouvez vous revoir pour faire une production.

M. Pierre CASANOVA : Oui, nous allons nous revoir à nouveau.

Mme Florence BERTHOUT : Si nous pouvons éviter les questions écrites et orales, merci. Nous avons eu toutes les informations. Je vous remercie.

Mme Anne BIRABEN : J'ai posé ces questions orales, car elles concernent le 5e. Si j'avais fait des vœux, ce serait remonté à l'Hôtel de Ville. Comme cela ne concerne que le 5e, cela n'a pas besoin de dépasser notre cercle.

Mme Florence BERTHOUT : Il faut voir si on arrive à les mettre dans des Conseils de quartier.

Il y a deux vœux qui portent sur le même thème. Je vous propose qu'ils soient défendus successivement et que l'on passe au vote, le vœu relatif à la gratuité du stationnement et le vœu d'Alexandre BARRAT relatif à la gratuité des places de stationnement, avec une subtilité entre les deux. Je vous propose de les défendre successivement, prise de parole et vote.

XXXV - VŒU RELATIF À LA GRATUITE DU STATIONNEMENT À PARIS.

XXXVI - VŒU RELATIF À LA GRATUITE DES PLACES DE STATIONNEMENT DANS LE 5E.

Mme Carole HOOGSTOËL : Je porte à votre connaissance un vœu relatif aux tarifs du stationnement résidentiel à Paris pour les particuliers et les professionnels. Lors du premier confinement en mars 2020, la Mairie de Paris a mis en place la gratuité du stationnement résidentiel. Cela a permis aux administrés qui ne pouvaient pas se déplacer et aller travailler de ne pas prendre à leur charge le coût du stationnement résidentiel.

Le vendredi 30 octobre, le gouvernement a décidé d'un nouveau confinement qui va durer jusqu'au 15 décembre. Malgré ce confinement, le stationnement résidentiel est resté payant. De nombreux Parisiens doivent stationner leur véhicule à proximité de leur domicile et doivent en supporter le coût. Concernant les professionnels, la Ville de Paris a mis en place un stationnement gratuit, uniquement pour les titulaires des abonnements PRO Mobile. Les commerçants sédentaires ne sont pas exonérés des coûts de stationnement, alors qu'ils subissent des pertes de chiffre d'affaires importantes. Nous déposons ce vœu pour obtenir la gratuité du stationnement résidentiel pendant ce nouveau confinement et tant que le télétravail sera encouragé. Et nous demandons l'exonération des frais de stationnement pour tous les bénéficiaires d'une carte de stationnement professionnel, et ce, tant que les mesures restrictives de circulation liées à la crise sanitaire resteront en vigueur. Nous demandons à ce que cela soit rétroactif à la date du début du confinement, le vendredi 30 octobre. Je vous remercie.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Pouvez-vous rapporter votre vœu, Alexandre.

M. Alexandre BARRAT : Merci. Il s'agit d'un vœu complémentaire, puisque le vœu précédent concerne la période confinée et le mien concerne la période déconfinée et est à destination des commerçants. En considérant que les commerçants du 5e arrondissement ont beaucoup souffert économiquement du premier confinement et des grèves de décembre 2019, et auparavant des Gilets jaunes depuis 2019 et considérant qu'ils souffrent encore de ce second confinement, et durement, même si cela dépend des commerces, considérant qu'une partie significative de leur clientèle vient de banlieue ou d'autres arrondissements en automobile pour consommer et considérant que la gratuité des places de stationnement dans le 5e serait une incitation pour cette clientèle à venir consommer, pour rappeler un chiffre, 6 heures de stationnement coûtent 50 euros. Pour le budget d'un ménage qui s'interroge sur les dépenses qu'il fera pour Noël, je pense que cela rentre en jeu. Considérant que la période de décembre et des fêtes de Noël est chaque année cruciale en termes de chiffre d'affaires pour les commerçants, c'est très fréquemment un tiers du chiffre d'affaires annuel qui est fait sur décembre, et parfois 50 % sur certains commerces et que cela pourrait sauver les commerces de la faillite, nous proposons d'instaurer au plus vite la gratuité du stationnement en surface pour tout public dans le 5e arrondissement au moins jusqu'à la fin des vacances scolaires de Noël.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Y a-t-il des prises de parole ?

M. Laurent AUDOUIN : Il y a une chose que je vais saluer dans ces vœux, le fait que vous prenez acte et que vous endossez la volonté de réduire le stationnement en surface à Paris. J'apprécie. En revanche, je ne suis pas très favorable au contenu de ces deux vœux. Concernant le premier, je rappelle que le coût d'une carte de stationnement résidentiel est peut-être qualifié d'extrêmement modeste, pour le dire de manière pondérée, donc cela ne changera rien à l'équation économique des ménages concernés. Et les personnes qui seraient en situation de quitter leurs places de stationnement résidentiel pour ne jamais payer le stationnement résidentiel tous les jours de la semaine, cela n'existe pas. Cela fait partie des gens qui sont contraints de laisser leur voiture sur la place dont ils bénéficient. Qu'ils la laissent une heure ou 12 heures, cela ne change rien. Le confinement n'a pas d'effet là-dessus.

Concernant les commerçants, la part de Franciliens qui viennent spécifiquement dans le 5e y faire leurs courses avec leur véhicule est modérée. Ceux qui le font le font parce qu'ils ont une intentionnalité d'achat précise, ils viennent cibler des commerçants qui ont une valeur importante pour eux, qui proposent des produits spécifiques. Si vous êtes prêts à faire 10 ou 20 km en voiture, investir le temps que cela représente, je ne crois pas que les 15 euros que vous pourriez économiser, ou les 30 euros, soit un facteur. Accessoirement, personne ne sera au courant de cela en dehors de nos frontières. Quelle campagne de communication allez-vous faire pour expliquer aux habitants de Chilly-Mazarin, de Neuilly ou de Saint-Denis que, soudainement, le stationnement rotatif devient gratuit à Paris ? Tout cela me paraît inopérant. Soutenir nos commerces est intéressant, mais cela aurait un coût disproportionné. Parlons d'aide directe aux commerçants. Cela m'embêterait

moins que d'envoyer des signaux disant : « Venez faire vos courses en voiture et tout est gratuit ». Ce n'est pas la bonne façon de procéder.

M. Philippe BOUCHET : Je voulais rebondir sur un vœu qui a été présenté au Conseil précédent, en l'occurrence, il s'agissait des illuminations de Noël et l'idée est de développer un tourisme francilien. Il y a bien des choses à faire dans le 5e arrondissement, mais cela peut être cela en période de Noël. C'est un tourisme durable, un circuit court, même si on n'utilise pas ce mot pour le tourisme. On peut remplacer des touristes plus lointains dont leur bilan carbone est un sujet de discussion.

Mme Nazan EROL : Je voulais retenir une phrase que vous avez dite, M. AUDOUIN, « le signal que vous voulez donner, c'est qu'il ne faudrait pas que les gens de la région parisienne viennent sur Paris ». Je ne suis pas sûre que les commerçants parisiens aimeraient entendre cela. Les gens peuvent acheter là où ils veulent. La période est difficile. On a déjà des difficultés à trouver des places pour se garer.

M. Benjamin ISARE : L'autre point important, c'est que quand on discute avec les commerçants du 5e, il y a une grande majorité de ces commerçants qui n'habitent pas à Paris, voire qui habitent en très lointaine banlieue. C'est vrai que la question de la gratuité du stationnement serait une bonne chose pour bon nombre de commerçants à qui on propose d'augmenter les amplitudes horaires de travail, pour essayer de rattraper le chiffre d'affaires du second confinement. C'est un paramètre qui n'est pas si dérisoire. Malheureusement, bon nombre de commerçants n'ont pas les moyens d'habiter à Paris.

Mme Florence BERTHOUT : Merci.

M. Alexandre BARRAT : Je voudrais d'abord clarifier un point. Vous m'avez fait dire quelque chose que je n'ai ni dit ni écrit. Je prends simplement acte des volontés de l'exécutif, notamment Monsieur BELLIARD dans la presse de réduire de moitié les stationnements en surface d'ici cinq ans, six ans, sous votre contrôle. J'en prends acte. Cela ne veut pas dire que je prends position sur ce point. Ce n'est pas le débat du jour.
L'autre élément, c'est que les commerçants le plébiscitent. Je n'ai pas fait un interrogatoire pour savoir quelle proportion de leur clientèle vient de banlieue, mais elle est significative, à n'en pas douter. Cette mesure est exceptionnelle. Il s'agirait de quatre semaines pour la période cruciale de Noël. J'insiste sur ce point. Je vous remercie.

Mme Florence BERTHOUT : Vous voulez prendre la parole, Mme LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : On est passé vite sur le fait que ce qui existe déjà, c'est quand même une gratuité pour les professionnels détenteurs de la carte PRO Mobile. Vous l'avez dit, mais je le redis. Ce n'est pas rien. Toutes les personnes qui n'habitent pas à Paris, mais qui y travaillent, obligées d'avoir une voiture, ont la gratuité totale pendant la durée du confinement. On ne peut pas dire que cela n'existe pas. L'idée est de réduire les voitures ventouses.

M. Benjamin ISARE : Tous les commerçants n'ont pas une carte PRO Mobile. La carte est assujettie au code NAF de l'entreprise. Si vous avez un salon de coiffure dont le gérant habite très loin, dans une zone très mal desservie par les transports en commun, un coiffeur qui a une boutique dans le 5e ne peut pas avoir une carte PRO Mobile. Il y a des gérants de cafés qui font l'ouverture des cafés à 5h30 du matin. Ils sont obligés de venir en voiture. Il n'y a pas de transport en commun. Ils sont obligés de payer le stationnement en surface plein pot, soit de bricoler avec des gens qu'ils connaissent, des clients, pour quand les gens partent travailler, ils mettent leur voiture à la place de stationnement des gens. Ces gens n'ont pas d'autre alternative que de payer.

Mme Florence BERTHOUT : Mon collègue Benjamin ISARE a raison de le rappeler. C'est une vue de l'esprit de penser que les commerçants à Paris, notamment dans le 5e, ont tous la carte PRO Mobile. Je ne sais pas si 1/10 l'a.

Mme Carole HOOGSTOËL : Les sédentaires ne sont pas exonérés. L'objet de mon vœu est de demander que les sédentaires soient exonérées, car ils ont des pertes de chiffre d'affaires très importantes. Cela fait une quarantaine d'euros par mois. C'est assez important pour pouvoir les aider, également pour les familles.

Vous avez dit que le montant était faible. Le stationnement résidentiel, pour ceux qui sont en télétravail et font l'effort de rester à domicile, cela représente par voiture une quarantaine d'euros par mois.

Mme Florence BERTHOUT : Par rapport au télétravail, c'est vrai. Je propose de passer au vote.

Nous allons voter sur le vœu de Carole. Avis favorable ? Avis défavorable ? Trois avis défavorables, Mme LEMARDELEY, M. AUDOUIN ET Mme ROSSET.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Vœu d'Alexandre BARRAT. Avis favorable ? Avis défavorable ? Mme LEMARDELEY, M. AUDOUIN et Mme Rosset.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

XXXVII - VŒU RELATIF À LA REVISION DU PROJET IMMOBILIER DU 36 RUE DU FER A MOULIN.

Mme Florence BERTHOUT : Je voulais rapidement rapporter le vœu sur la révision du produit immobilier du 36, rue du Fer à Moulin. Je pense que tout le monde connaît le sujet. Les ateliers photographiques Rouchon ont déménagé il y a quelques années. Ils étaient situés au 36 rue du Fer à Moulin. C'est la SCI Fer à Moulin qui est propriétaire de l'ensemble. Ils ont déposé des permis de construire qui ne donnent satisfaction à personne, ni aux riverains ni à la maire que je suis qui a un avis consultatif, mais quand même. Je rappelle que ce projet immobilier consiste en une surélévation de cinq étages et une restructuration d'une partie déjà existante qui est à usage de bureaux. Restructuration d'une construction existante où on ne va pas transformer du bureau en logements. C'est exactement le contraire. On va augmenter la surface des bureaux.

Ce projet me paraît totalement inadapté à son environnement, à la fois patrimonial, naturel et je trouve assez quasi extravagant que l'on veuille augmenter des surfaces de bureaux. J'ajoute que la partie logement, la surélévation de cinq étages, c'est pour avoir cinq logements supplémentaires. Les projets d'aménagement ne font jamais l'unanimité, c'est normal. Mais je dois dire que ce projet fait l'unanimité contre lui. Le 36, le 34 rue du Fer à Moulin, il y a le 28, je donne les adresses, car tout le monde est unanime. Le 31, le 33, le 35 et le 37 rue Censier. Je dépose un vœu pour demander à ce que la Maire de Paris demande au promoteur une révision d'ensemble de la réhabilitation proposée, compte tenu de son environnement urbanistique, composé essentiellement d'immeubles, comme nous le savons tous. Ce sont des immeubles d'habitation qui ne dépassent pas quatre étages. Je demande que toutes les possibilités de végétation et de recours à des matériaux bio soient envisagées.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Juste un mot pour préciser que le cabinet d'Emmanuel GRÉGOIRE suit de très près ce dossier et qu'il est sur la même ligne que la mairie du 5e. Comme vous l'avez dit, ce projet ne convient pas, ni au quartier ni à rien. Ce n'est pas la peine de faire tout cela pour avoir cinq logements de plus. Le porteur de projet qui a été rebuté et a déposé un nouveau projet examiné par la Direction de l'Urbanisme. Il y a un nouveau délai ouvert jusqu'au 31 mars 2021 pour un dépôt de permis de construire.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, et j'ai eu l'occasion de le dire à Emmanuel GRÉGOIRE. Si c'est pour qu'on arrive revu et corrigé avec une surélévation de cinq étages, les mêmes causes produiront les mêmes effets. Si c'est pour changer la pierre, mettre du gris ou du blanc, je pense que ce sera le même effet.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : La Ville de Paris allait mettre un avis défavorable pour ce projet.

Mme Anne BIRABEN : Il s'agit d'un îlot d'une parfaite quiétude, comme il en existe encore dans le 5e. Je pense que l'on peut parler de la préservation du patrimoine, d'abord parce que c'est un bâtiment industriel qui a au moins un siècle, avec des sheds qui sont plutôt beaux et qui donnent à ce bâtiment une certaine légèreté, dans lequel le projet semble ne pas mettre en valeur cette légèreté.

Par ailleurs, je suis aussi un peu inquiète de me dire qu'il y a entre 150 et 200 bureaux supplémentaires. Comment fait-on pour faire rentrer le matin 150 à 200 personnes ? Ressortir pour la pause déjeuner, revenir à 14 heures, etc. Des va-et-vient énormes en termes de sécurité. Je pense que c'est très important. Enfin, et on va reparler du PLU, il faut se projeter dans l'avenir. Le fait de surdensifier des parcelles où il y a encore cet esprit village qu'on aime et qu'on souhaite préserver... Il y a le projet de faire ressortir la Bièvre, on en a déjà parlé ici, ce projet doit aussi s'inscrire dans l'avenir et dans cet avenir. Il faut penser le projet en fonction du futur et pas le présent uniquement, de l'immédiateté d'une production de bureaux et de quelques rares logements, cinq logements.

M. Laurent AUDOUIN : Je me réjouis de ce que j'entends autour de la table. C'est toujours agréable d'avoir une unanimité. Il y a une question de conservation patrimoniale et d'homogénéisation du bâti. C'est également un lieu où la Bièvre pourrait retrouver une circulation. Il ne s'agira pas de naviguer en canaux à travers le 5e, mais tout le monde va dans le même sens. Je me réjouis. Je n'ai aucune difficulté à voter ce vœu. Je me réjouis davantage si les propriétaires revoient leurs projets. J'espère que la pression de la Ville sera constante et concrète pour les accompagner en ce sens.

Mme Florence BERTHOUT : Ne soyons pas hypocrites. Soit on garde cela, soit non. Soit on refuse la surélévation avec cinq logements. Je ne vois pas comment on peut arriver à trouver un projet où l'on va faire sans faire. Ce sont les cinq logements qui sont en surélévation. Le reste, on peut en discuter. C'est une verrue et c'est une opération purement immobilière.

Je soumets ce vœu à votre approbation. Si j'ai bien compris, nous nous retrouvons tous, ce qui est un plaisir, de se retrouver sur des sujets.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je cède la parole à Corinne GABADOU sur un sujet qui peut paraître plus léger, mais qui est très attendu dans le 5e, la création d'un caniparc.

XXXVIII - VŒU RELATIF À LA CREATION D'UN CANIPARC SUR LE QUAI SAINT-BERNARD.

Mme Corinne GABADOU : C'est un vœu proposé sur la proposition de Mme Florence Berthout. Considérant l'absence de parc canin dans le 5e arrondissement, considérant le besoin d'aménagement d'un espace canin pour permettre aux chiens de se dépenser en toute liberté et sécurité, considérant que l'on estime le nombre de chiens à Paris supérieur à 100 000, considérant que sur le quai Saint-Bernard, il y a un terrain de 200 m² aménageables rapidement et aujourd'hui peu visité, considérant que ce même lieu bénéficie d'une instruction précédente par la Direction de l'Urbanisme et par les architectes des Bâtiments de France qui avaient ouvert la possibilité d'un aménagement de cette parcelle, considérant qu'un caniparc constitue un aménagement peu complexe à réaliser, considérant que l'absence d'habitations à proximité réduit considérablement la possibilité de nuisances liées aux aboiements, considérant qu'autre le bien-être des chiens, le parc canin permet aux maîtres d'un même quartier de se rencontrer et de développer du lien social, d'autoriser donc l'aménagement d'un caniparc sur le quai Saint-Bernard dès le début de l'année 2021. Je vous demande de voter pour.

Mme Florence BERTHOUT : Il est un peu tard, nous sommes fatigués, nous faisons un peu d'humour. Je voudrais remercier le cabinet de M. NAJDOVSKI qui nous a aidés à trouver une solution.

M. Laurent AUDOUIN : On peut dire que ce vœu est pratiquement satisfait, car il y a la volonté de faire, sans mauvais jeu de mots. On peut voter ce vœu, cela ne pose pas de problème. Ce caniparc devrait voir le jour. On s'en réjouit tous.

Mme Florence BERTHOUT : De se mettre d'accord, c'est très bien. On peut dire merci d'avoir trouvé quelque chose. Si je le redépose au Conseil de Paris, je remercierai le cabinet de Monsieur Najdovski, qui nous a aidés à trouver le lieu.

Avis favorable de tout le monde. Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXXIX - VŒU RELATIF À LA PLANTATION D'ARBRES SUR LES GRANDS AXES DU 5E ARRONDISSEMENT.

M. Edouard CIVEL : Il s'agit des cartes de l'APUR que nous venons de récupérer. Le sous-sol parisien est un vrai labyrinthe. C'est compliqué de savoir où l'on peut planter des arbres ou pas. Il faut faire des instructions qui durent des mois et des mois. L'APUR a rendu public en octobre une étude qui a été faite de juillet à octobre, qui permet de voir beaucoup plus de rues, où est-ce que nous avons des potentiels de plantation d'arbres. C'est intéressant, car cette étude permet de voir les lieux qui sont à plus de sept minutes à pied d'un îlot de fraîcheur nocturne, avec des épisodes de canicules qui vont avoir tendance à se multiplier dans la ville. On se rend compte que le 5e arrondissement va concerner une grande partie dans ces zones qui risquent de subir les effets des canicules de manière importante. On se rend compte qu'un certain nombre de grands axes du 5e peuvent accueillir des arbres. Je vous propose d'engager au plus tôt, dès janvier prochain, une concertation avec les riverains et les commerçants sur les axes principaux de notre arrondissement que sont la rue Claude Bernard, la rue Gay-Lussac, la rue Monge, et la rue des Écoles pour y planter un maximum d'arbres possibles. Cela va dans l'objectif affiché par la Maire de Paris de planter 170 000 arbres au cours de la mandature.

Mme Florence BERTHOUT : Il est compliqué de savoir où l'on peut planter des arbres aujourd'hui. Je n'y arrive pas. Je fais des demandes. Le veut d'Édouard CIVEL est très important. Peut-être que cela va aider l'exécutif à pousser pour savoir où on peut en planter. Je ne sais pas où on peut en planter. On n'a pas de réponse.

M. Édouard CIVEL : On sait, mais on ne sait jamais vraiment dans le détail. Ce sont des instructions qui prennent beaucoup de temps.

Mme Florence BERTHOUT : Sur la base des cartes de l'APUR, la Ville ne veut pas.

Mme Anne BIRABEN : Il s'agit bien de planter des arbres en pleine terre ? D'où la difficulté. Il y a des canalisations.

Mme Florence BERTHOUT : Je voudrais rajouter qu'à chaque fois que vous avez des opérateurs qui interviennent, ce qui est fou, c'est qu'il n'y a pas de consolidation des plans en temps réel. Il devrait y avoir une consolidation en temps réel. Vous savez que sur telle parcelle, il y a quelque chose qui passe à tel endroit. Comme il y a des interventions d'urgences qui sont faites, qu'a faites GRDF une énième fois, vous n'avez pas de plan en temps réel du sous-sol.

Mme Marine ROSSET : Laurent AUDOUIN, Mme LEMARDELEY et moi-même serons favorables à ce vœu. Ces rues sont comprises dans le programme que l'on portait lors des dernières municipales. Ce sont les rues les plus chaudes du 5e arrondissement quand vous comparez avec une carte de géothermie. Nous soutenons ce vœu.

Mme Anne BIRABEN : Pouvons-nous rajouter que c'est en pleine terre ?

Mme Florence BERTHOUT : Cela a été précisé.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous passons au vœu Rognoni, double cursus, qui pose un gros sujet.

XL - VŒU RELATIF À LA POSSIBILITE POUR LES ELEVES EN « DOUBLE-CURSUS » DU COLLEGE ROGNONI, DE POURSUIVRE LEURS ACTIVITES ARTISTIQUES ET SPORTIVES.

Mme Violaine HACKE : Merci, Madame la Maire. Nous avons la chance d'avoir dans notre bel arrondissement le collège Rognoni qui permet de suivre un double cursus, un enseignement scolaire classique le matin ou l'après-midi et une activité sportive ou culturelle l'autre partie du temps. Depuis la date du confinement, la date du 29 octobre, ce collège n'a plus accès aux structures culturelles et sportives. Cependant, un décret de la même date permet aux élèves de continuer à pratiquer leurs activités. Nous demandons la possibilité de manière dérogatoire aux élèves à double cursus de fréquenter les lieux de leurs activités artistiques et sportives.

Mme Florence BERTHOUT : J'ai vu le rectorat. Je croyais que c'était le rectorat qui bloquait. Ce n'est pas du tout le rectorat. Je vais vous prendre un exemple précis. Double cursus, s'ils veulent aller au conservatoire, on leur dit que ce n'est pas possible. Il faut que la Ville aide là-dessus. J'en parlais à Madame adjointe.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je sais que Monsieur RABADAN est déjà intervenu auprès du rectorat pour la partie sportive. Il a obtenu un avis favorable du recteur.

Mme Florence BERTHOUT : Cela ne dépend pas du rectorat. Le recteur m'a dit qu'il n'y avait aucun problème.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : La Ville autorise l'accès aux équipements. Il y a quelqu'un qui fait de l'abus de pouvoir entre les deux.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous assure que si j'interviens, c'est les conseils d'établissement de Rognoni, cela fait qu'ils ne peuvent pas avoir accès aux équipements. Que la Ville nous dise. Le conservatoire, on ne peut pas y avoir accès. Si vous avez la réponse, ce serait formidable. On me dit qu'il y a un blocage côté Ville quelque part.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je confirme que ce n'est pas la Ville qui bloque. Elle a autorisé.

Mme Florence BERTHOUT : On ne va pas s'en sortir. Je pense qu'il y a une espèce d'interprétation entre un statut qui est donné à Rognoni. On va rappeler Monsieur le Directeur du conservatoire, qui n'a pas le droit d'accueillir les élèves de Rognoni, à cause de leur label horaires aménagés. On passe au vote. Avis favorable ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XLI - VŒU RELATIF AU REMPLACEMENT DES ADJOINTS TECHNIQUES DES COLLEGES (ATC) LORSQUE LES POSTES SONT VACANTS

Je passe à nouveau la parole à Violaine Hacke sur le sujet des remplacements des adjoints techniques des collèges lorsque les postes sont vacants, où nous sommes en train d'avoir de gros problèmes.

Mme Violaine HACKE : Merci, Madame la Maire. Il s'agit en particulier du collège Alviset. La direction des Affaires scolaires remplace un agent sur deux, mais depuis 2014, deux adjoints techniques sont en arrêt maladie prolongé et un troisième a fait l'objet d'une sanction disciplinaire et n'a jamais été remplacé. La situation s'est dégradée avec la crise sanitaire, car le manque de ces trois agents empêche le nettoiement minutieux des salles de classe, comme préconisé dans le protocole sanitaire renforcé du 2 novembre dernier par la DASCO. Nous proposons que la Ville de Paris remplace les postes d'agent technique laissés vacants.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Nous passons au vote. Avis favorable ? Trois abstentions. Mme LEMARDELEY, M. AUDOUIN et Mme ROSSET.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions).

XLII - VŒU RELATIF AU SOUTIEN DES CENTRES PARIS ANIM' ARRAS ET CENSIER.

Mme Violaine HACKE : Merci, Mme la Maire. Comme nous l'avons évoqué dans ce Conseil, nous avons deux centres Paris Anim', Arras et Censier. La pandémie a une incidence importante. Il y a moins 30 % de fréquentation en moins pour chacun de nos deux centres. Il y a eu la fermeture des piscines pour travaux et confinement, et des gymnases de quartier pour le confinement et bientôt pour le plan grand froid. Les centres doivent s'autofinancer à hauteur de 45 %. Nous avons appris que la Ville menace de récupérer une partie des participations considérées indues, au prétexte de la non-exécution des conventions de marché durant la période de confinement, notamment sur les événements de fin d'année, alors que tout a été fait pour assurer la continuité du service public à distance. Nous demandons que la Mairie de Paris abandonne à la rétrocession d'une partie des subventions déjà versées par la Ville.

Mme Florence BERTHOUT : C'est un sujet. Il y a un peu d'hypocrisie. Tout à l'heure, vous avez adopté le budget primitif et dans ce budget, il y avait une augmentation, 61 % de la dotation de gestion locale. M. Audouin avait raison sur l'idée de dire qu'il fallait regarder ligne par ligne, ce qu'on est obligés de faire. Nous n'avons pas les explications de texte.

Je me suis dit que c'était incroyable. Les centres d'animation, on a l'impression que le budget augmente. Dans le budget des centres d'animation, 55 %, c'est la Ville. Il y a eu des réunions, et dans les réunions, la Ville a très clairement annoncé la couleur : elle veut que les centres d'animation rétrocèdent 20 % de ce qu'elle a versé. Cela a été dit et redit. C'est bien pour cela que je suis intervenue. La Ville n'a peut-être pas encore demandé, mais elle s'apprêterait à demander. Ce n'est pas possible. Si la Ville ne le fait pas, raison de plus. Il n'y a pas de raison de ne pas voter le vœu. Il sera sans objet. Au Conseil de Paris, on nous dira que cela a été envisagé, mais on ne le fera pas. Ils sont très inquiets, le centre d'animation. Si on demande à rétrocéder 20 % des 55 % que la Ville verse, c'est compliqué.

Mme Violaine HACKE : ACTISCE a reçu un courrier officiel.

Mme Florence BERTHOUT : On ne peut pas dire que la Ville ne l'a pas demandé. Je vous propose de passer au vote. Trois abstentions de nos collègues.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions).

Je donne la parole à Mme Rosset qui a déposé un vœu relatif au fonctionnement des Conseils de quartier.

XLIII - VŒU RELATIF AU FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER.

Mme Marine ROSSET : Merci, Madame la Maire. L'esprit du dépôt de ce vœu, c'est être dans un esprit constructif. Considérant que la demande de participation et de construction est de plus en plus forte parmi les Parisiens, y compris dans le 5e arrondissement, considérant que le budget participatif est de plus en plus sollicité et qu'il est la preuve de cette demande de participation, nous proposons, M. AUDOUIN et Marie-Christine LEMARDELEY et moi-même, que soit construite avec les Conseils de quartier une charte de fonctionnement. Cette charte permettrait à chaque conseiller de quartier qui a été nouvellement tiré au sort, nouvellement choisi, de décider, ensemble, la fréquence des réunions, les thématiques et les projets qui pourraient être discutés, discuter de la modalité d'animation. Cette charte de fonctionnement pourrait être votée en Conseil d'arrondissement. Ce qui est proposé, ce n'est pas une charte de fonctionnement par Conseil de quartier, mais

pour l'ensemble des Conseils de quartier. Cela permettrait davantage aux conseillers et aux conseillères de quartier de prendre en main ce Conseil de quartier.

Mme Florence BERTHOUT : Monsieur l'adjoint chargé de la Démocratie locale.

M. Benjamin ISARE : Sur la question de la charte, je ne comprends pas très bien l'objectif de construire une charte, alors même qu'on l'a vu dans les dernières réunions organisées en visio sur l'installation et l'explication du fonctionnement des Conseils de quartier la semaine dernière et la semaine d'avant, on a eu beaucoup de demandes, de conseillers de quartier qui souhaitaient voir évoluer les Conseils de quartier. Notamment sur la question, et Madame la Maire, est tout à fait d'accord sur le sujet, de la possibilité de faire des pré-réunions qui permettraient au Conseil de quartier de pouvoir inscrire des sujets à l'ordre du jour des Conseils de quartier. Remplacer une charte qui figerait le cadre du Conseil de quartier, alors que cela devrait être un lieu de discussion ouvert, libre, je trouve que cela ne va pas dans le bon sens, en tout cas sur la question de la liberté de parole et de l'organisation des Conseils de quartier.

Sur l'organisation elle-même, vous l'avez d'ailleurs cité dans votre vœu, aujourd'hui, le Conseil de quartier, on a déjà des modalités de fonctionnement, avec l'article 2143-1 du CGCT, vous l'avez vous-même mentionné. Je ne vois pas en quoi une charte viendrait apporter des choses pour améliorer ce Conseil de quartier.

D'autre part, vous citez l'engouement pour les budgets participatifs. Je trouve cela incroyable. J'ai participé à une réunion en visio la semaine dernière sur la participation citoyenne, notamment sur la question des budgets participatifs. Aujourd'hui, on nous annonce que pour le budget participatif, la participation est grandissante. Beaucoup de projets sont proposés. On apprend la semaine dernière que le nombre de budgets participatifs sera limité. On ne pourra pas proposer au vote des Parisiens autant de budget que lors de la précédente mandature. La raison invoquée, c'est la question de finaliser les projets dans des temps plus restreints. Cela veut dire que les projets ne pourront plus être soumis aux voix des habitants. Sur la question des budgets, même chose, on aura quelque chose qui sera encadré, avec un montant alloué par Parisien, qui sera défini par la Maire de Paris. Je ne vois pas l'intérêt d'encadrer le fonctionnement des Conseils de quartier par une charte, alors qu'on est dans quelque chose d'évolutif. On entend et on accompagne les propositions des Conseils de quartier. Je ne vois pas l'intérêt de la charte de participation.

Mme Marine ROSSET: Est-ce que je peux répondre ?

L'idée de ce vœu n'est pas de réclamer une charte de fonctionnement pour les Conseils de quartier dès demain. L'idée, c'est de la co-construire avec les conseillers de quartier qui viennent d'être élus, et de voir avec eux ce dont ils ont envie, comment ils veulent s'emparer de cette instance et qu'ils puissent définir entre eux, de façon participative, ce qu'ils souhaitent faire. Il y a certes un article au niveau parisien qui encadre, mais quand vous regardez dans chaque arrondissement, les fonctionnements sont très différents selon chaque arrondissement. La proposition de ce vœu, c'est que le 5e arrondissement définisse et se pose la question de comment ces Conseils de quartier peuvent fonctionner.

M. Benjamin ISARE : Vu la durée d'un mandat d'un Conseil de quartier, ils ont plus envie de parler d'un quartier que d'une charte. On parlait du projet Fer à Moulin, ou que ce soit le site de Censier, du Val-de-Grâce ou autre, je pense que les gens ont envie de parler des projets qui concernent leur quartier, pas forcément d'une charte de fonctionnement. Quand vous voyez les réunions des Conseils de quartier où tout le monde a envie de s'exprimer sur des sujets bien précis, on l'a vu sur la réunion de concertation des Conseils de quartier, tout de suite, les gens avaient envie de parler de ce qui concernait les Conseils de quartier. Il y a une vraie attente des habitants pour parler concret. Parler d'une charte où l'on va dire : « Est-ce que l'on peut aborder cela ? Dans quel cadre, il faut faire une question écrite ? Est-ce qu'il faut envoyer ma question une semaine avant à l'animateur ? ». Je ne vois pas l'intérêt. Les gens ont envie de parler des problématiques de quartier.

M. Laurent AUDOUIN : Je vais essayer d'éclaircir l'objectif. Nous avons voté un règlement intérieur fin septembre. Ce règlement intérieur encadre les choses. Quand vous dites que les Conseils de quartier, c'est formidable, ils font ce qu'ils veulent, ils sont très libres, on ne va pas les embêter avec une charte, c'est le

contraire. Le règlement intérieur est contraignant. En matière d'initiative individuelle ou collective, ce n'est pas formidable. Cela vous fixe le nombre de réunions, les propositions précises, qui donne la parole, qui préside, etc. L'idée, c'est qu'à la place du règlement intérieur qui est tombé du ciel, que l'on peut juger très bon, peut-être que cela permettrait de laisser ceux qui le souhaitent faire des propositions et aller vers un mode de fonctionnement qui serait plus horizontal. Le fonctionnement du Conseil de quartier, telle qu'on l'a pour le moment, évoque un CICA. Il y a quelque chose de très formel, avec la présence estampillée de la Maire. Il y a un ordre du jour fixé. Il y a besoin d'interaction avec les élus, donc cela peut se défendre. Mais ce n'est pas l'esprit, à notre sens, d'une démocratie participative et ascendante. Je sais que Madame la Maire souhaite développer les CICA, leur redonner une dynamique, et cela est une bonne chose, mais les Conseils de quartier, il faut pouvoir leur permettre de trouver une autonomie plus forte, ce qui en fera un espace de discussion et de proposition qui n'en sera que plus pertinent.

Mme Florence BERTHOUT : Y a-t-il d'autres prises de parole ? J'ai ressenti une vraie demande de fixer l'ordre du jour des Conseillers de quartier, à laquelle je suis favorable, modulo quelque chose, c'est que les Conseillers de quartier ne sont pas forcément au courant des projets immobiliers, ou de sujets à horizon six mois. J'assume de mettre pas mal de choses à l'ordre du jour, qui sont pour les informer très en amont. Je suis franchement très réservée. Je le dis. À force de faire des réunions, on va passer des heures pour faire un règlement. Quand vous avez 30 personnes autour d'une table, trois seront passionnés par la manière de faire le règlement. Les autres s'en fichent. Il y a deux demandes récurrentes, que j'entends, il y en a une qui est de pouvoir se voir en amont pour définir des sujets sur lesquels on veut intervenir et il y a une deuxième chose qui est de pouvoir régulièrement délocaliser ailleurs les Conseils de quartier. Je suis très favorable à ces deux choses. Il y en a peut-être d'autres. Mais l'idée d'avoir un règlement qui est soi-disant fait, pour déverrouiller, comme vous le dites, je n'ai pas l'impression qu'il y ait des questions qu'il soit interdit de poser. Il y a peut-être des choses qui peuvent être améliorées sur les prises de parole. J'imagine qu'il y a plein de choses qui peuvent être améliorées.

M. Benjamin ISARE : Évidemment. On a bien vu, suivant les participants au Conseil de quartier, parce qu'on a des gens qui, historiquement, participent depuis de nombreuses années à des Conseils de quartier, donc connaissent le fonctionnement. Et de par leurs connaissances, ils monopolisent un peu la parole, par rapport à de nouveaux Conseillers qui n'osent pas trop intervenir. Mettre une charte, comme le dit Mme BERTHOUT, on va passer des heures à établir une charte. Moi qui anime aux côtés de la Maire ces Conseils depuis bientôt six ans, je peux vous dire que les gens ont envie de parler du quartier et non pas d'une charte de fonctionnement.

Mme Florence BERTHOUT : Il y a une marge de progression sensible sur la question des budgets des Conseils de quartier. À un moment donné, les Conseils de quartier, les Conseillers discutent, mais tous, sur ce qu'ils veulent financer, et ça, c'est un vrai sujet.

M. Benjamin ISARE : Vu les montants, ce ne seront pas des choses pharaoniques.

Mme Florence BERTHOUT : À charge des élus qui participent à ces Conseils de faire des propositions.

On passe au vote ? Avis favorable ? Avis défavorable ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Vous m'avez posé une question, Mme ROSSET, je ne sais plus si elle était écrite ou orale. Je vais y répondre. Je ne voudrais pas que vous ayez le sentiment que je ne veux pas y répondre. Même si c'est hors délai et si c'est les sujets des questions. Vous avez demandé des informations sur les 6.500 masques tissus « J'aime le 5e ». Je vais vous répondre. À peu près 3.000 masques ont été distribués à tous les élèves des écoles élémentaires, publiques et privées de l'arrondissement, au motif qu'ils étaient obligés de porter un masque. Deux raisons à ceci : il y en a une qui est financière, pour certains, et une autre qui est aussi écologique, parce que ces masques que nous ne cessons de mettre et qui vont à la poubelle, c'est incroyable. Ils en ont reçu deux chacun. Cela a été donné aux directeurs d'école. Les directeurs et directrices d'école ont reçu une dotation. Il y en a qui en ont demandé 20, d'autres 60. L'idée est de remettre cela aux équipes enseignantes si elles le veulent et au personnel de nettoyage. Mais c'était à la discrétion des directeurs et des directrices.

Des masques ont été remis aux directrices et directeurs des crèches et des écoles maternelles. Cela pouvait être 20, 40, 60, en fonction de leur demande. En ont reçu également deux les gardiennes de l'arrondissement. Il y a à peu près 300 gardiennes, au bas mot. En ont reçu tous les habitants des résidences seniors, en a reçu le personnel de la mairie, les personnes qui sont là, mais qui ne portent pas tous leurs masques. Tout le monde en a reçu deux. Les élus en ont reçu deux et ceux qui ont fait la collecte alimentaire ce week-end en ont reçu. Il doit en rester aux alentours de 500, à ce jour. Peut-être 400. Voilà la distribution qui a été faite de ces masques tissus, qui ne sont pas les masques que certains ont. Ceux qui sont à risque, les plus de 65 ans, peuvent revenir chercher des masques à la mairie. Mais quasiment plus personne ne revient pour les masques chirurgicaux. Ai-je répondu à votre question ?

Mme Marine ROSSET : Oui, je vous remercie.

Mme Florence BERTHOUT : Vous avez la répartition des masques.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : J'avais une autre question.

Mme Florence BERTHOUT : Je vais vous répondre en dehors du Conseil. Vous comprendrez pourquoi. Merci infiniment de votre patience. Nous avons été assez rapides. Bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 31.

La Secrétaire de séance

Carole HOOGSTOËL

Séance avec retransmission sur internet.